



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

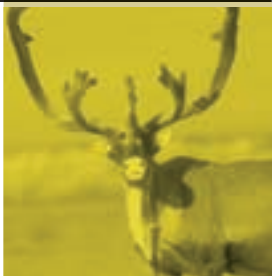
Secteur des minéraux
et des métaux

Minerals and
Metals Sector



La dimension sociale du développement durable dans l'industrie minière

Document d'information



Novembre 2003

Canada 



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Secteur des minéraux
et des métaux

Minerals and
Metals Sector

La dimension sociale du développement durable dans l'industrie minière

Document d'information

N o v e m b r e 2 0 0 3

Préparé par
Lise-Aurore Lapalme
Division de l'intégration de la politique
du développement durable
Direction de la politique
des minéraux et des métaux

Canada

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 2003

N° de catalogue : M37-52/2003F

ISBN : 0-662-75031-4

Un nombre restreint d'exemplaires de cette publication
est disponible gratuitement auprès du :

Secteur des minéraux et des métaux
Ressources naturelles Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0E4

Téléphone : (613) 947-6580
Télécopieur : (613) 952-7501
Courriel : info-smm@rncan.gc.ca

Cette publication est également disponible sur Internet à :
www.rncan.gc.ca/smm/poli/sust_f.htm#soc

This publication is also available in English under the title
The Social Dimension of Sustainable Development and the Mining Industry
Catalogue no. M37-52/2003E
ISBN 0-662-35211-4

Note à l'intention du lecteur

Ce document ne vise pas à faire connaître les vues du gouvernement du Canada, mais plutôt à présenter des renseignements et des idées afin de soulever l'intérêt et d'alimenter la discussion sur la dimension sociale du développement durable.



Cette publication est imprimée
sur papier recyclé.



IMPRIMÉ AU CANADA

Table des matières

	Page
1. INTRODUCTION	1
2. HISTORIQUE	5
2.1 L'extraction minière avant l'arrivée des Européens	5
2.2 Exploitation-déplacement	5
2.2.1 Exploration et peuplement	6
2.2.2 Infrastructure de transport	7
2.2.3 Développement connexe	8
2.2.4 Gouvernement	8
2.2.5 Autochtones de la Colombie-Britannique	9
2.3 Assurance du développement économique régional	9
2.3.1 Mines à accès aérien	10
2.3.2 Développement du Nord	11
2.4 Préoccupations environnementales et développement durable	12
3. LA QUESTION SOCIALE	13
3.1 Individus en santé, environnement sain	14
3.1.1 Santé et sécurité	14
3.1.2 Soins de santé	14
3.1.3 Peuples autochtones	15
3.1.4 Femmes	16
3.1.5 Valeurs religieuses et culturelles	17
3.2 Apprentissage et innovation	18
3.2.1 Éducation	18
3.2.2 Emploi	18
3.2.3 Diversification de l'économie	19
3.3 Collectivités vigoureuses et fières	19
3.3.1 Participation des collectivités/communautés	19
3.3.2 Gens de l'extérieur	20
3.3.3 Accès	21

3.3.4	Fondations	21
3.3.5	Déplacement de populations	21
3.3.6	Fermeture des mines	22
4.	RISQUES ET POSSIBILITÉS	23
4.1	Types de pratiques	23
4.2	Répertoire des pratiques sociales de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux	24
4.3	Responsabilité sociale des entreprises	26
4.4	Rôle des préoccupations sociales dans l'évolution des pratiques industrielles	28
4.5	Outils sociaux et possibilités	30
4.6	Le temps : un paramètre des risques et des possibilités	31
4.7	Quelques exemples	32
5.	L'AVENIR	35
6.	BIBLIOGRAPHIE	37

1. Introduction

Le peuplement et l'essor du Canada sont inextricablement liés à la découverte et à la mise en valeur des ressources naturelles. Sur le plan social, l'histoire canadienne est intimement liée aux ressources naturelles : le poisson et la fourrure au début; les minéraux, le pétrole, les forêts et d'autres ressources par la suite. Le Canada possède aujourd'hui un secteur des ressources naturelles vigoureux et des secteurs manufacturier et tertiaire en santé qui lui assurent une économie forte.

Pendant longtemps, une fois la ressource naturelle mise en valeur, l'activité se déplaçait tout simplement vers une autre région. Mais la mise en valeur des ressources naturelles doit maintenant répondre aux impératifs du développement durable. Ce type de développement a été défini pour la première fois en 1987, dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (le rapport Brundtland), intitulé *Notre avenir à tous*. Le développement durable s'impose de plus en plus comme norme en matière d'exploitation des ressources naturelles.

Selon la Commission Brundtland, le développement durable « doit permettre de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Le concept du développement durable, qui intègre les dimensions économique, environnementale et sociale, est devenu un modèle de pensée et d'élaboration de politiques.

L'Initiative minière de Whitehorse est un processus par le biais duquel l'industrie minière, les gouvernements, les syndicats, les Autochtones et la communauté environnementale ont discuté des moyens à prendre pour rendre l'industrie minière « durable ». Les participants ont non seulement adhéré aux principes du développement durable, mais ils l'ont approfondi en reconnaissant le fait que les dimensions sociale, économique et environnementale ne cessent d'évoluer, de sorte qu'il faut prévoir le changement, le reconnaître et y réagir. Au lieu d'être perçu comme un état de fait immuable, le développement durable est donc considéré comme un système dynamique, évolutif.

En 1996, le gouvernement fédéral a défini la mise en valeur durable des minéraux et des métaux dans *La politique des minéraux et des métaux du gouvernement du Canada*. Cette définition se compose de quatre éléments qui tiennent compte des dimensions économique, environnementale et sociale de la mise en valeur des minéraux et des métaux, tout en reconnaissant les besoins des utilisateurs actuels et futurs de la ressource. Dans la politique, « le développement durable dans le contexte de l'exploitation des minéraux et des métaux inclut les éléments suivants :

- trouver et extraire des minéraux et des métaux, en fabriquer des biens, augmenter la valeur de ces biens, utiliser, réutiliser et recycler ces biens et, au besoin, les éliminer de la manière la plus efficace, la plus concurrentielle et la plus écologique possible en utilisant les meilleures méthodes;
- respecter les besoins et les valeurs de tous les utilisateurs de la ressource, et intégrer ces besoins et ces valeurs au processus décisionnel du gouvernement;
- maintenir ou améliorer la qualité de vie et l'environnement au profit des générations actuelles et futures;

- s'assurer que les intervenants, les individus et les collectivités contribuent et participent à la prise des décisions ».

À mesure qu'évoluaient la perception du développement durable et la façon de le mettre en oeuvre, il est devenu manifeste que plus d'importance avait été accordée aux dimensions économique et environnementale qu'à la dimension sociale. La dimension sociale du développement durable est en effet difficile à conceptualiser et à mesurer.

L'importance de la dimension sociale du développement durable est connue depuis longtemps. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, du 3 au 14 juin 1992, a débouché sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. La Déclaration de Rio énonce le principe suivant : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »

L'industrie minière s'inscrit dans le développement durable, notamment du point de vue social. Par exemple, l'industrie minière peut contribuer à l'apprentissage continu qui suscite l'innovation, à l'amélioration de la santé des individus et de l'environnement, et à l'édification de collectivités diversifiées et prospères. L'industrie peut ainsi accroître sa contribution sociale et étendre son influence sur le tissu social canadien, pour bénéficier d'un permis social d'exploitation octroyé par les collectivités et les régions.

Le développement durable a donné lieu à diverses visions du monde de demain, des compromis à trouver et des externalités possibles. Le tissu social du pays se modifie, et les facteurs communautaires et humains prennent de plus en plus d'importance. Grâce au bénévolat, les Canadiens et Canadiennes participent davantage au développement de collectivités saines et durables, au niveau du voisinage, de la municipalité ou de la région et au sein de collectivités géographiques et de collectivités d'intérêt. Ces activités communautaires et sociales augmentent l'intérêt pour l'impact social des projets de mise en valeur des ressources.

Ressources naturelles Canada (RNCan) a rédigé ce document de travail dans le but de mieux faire comprendre en quoi l'industrie minière influe sur les aspects sociaux du développement durable au Canada. Le document traite de la dimension sociale du développement durable et de l'industrie minière à l'échelle nationale. Il appert que l'industrie minière pourrait avoir d'importantes retombées sociales à l'échelle internationale, mais ce n'est pas le propos de ce document. Ce dernier traite surtout des aspects nationaux du développement durable, tout en reconnaissant qu'il revient aux provinces et aux territoires de réglementer l'industrie minière même si l'impact de l'industrie minière peut se faire sentir au niveau national.

Le présent document vise à inciter les représentants de l'industrie et des gouvernements et les autres intervenants à débattre des questions sociales que soulèvent les projets de mise en valeur des minéraux et des métaux, afin de déterminer les mesures à prendre pour intégrer aux projets miniers la dimension sociale du développement durable. Ce document pourrait également servir à sensibiliser les organismes publics au potentiel social de l'industrie minière.

Le document est divisé en plusieurs parties où sont soulignés différents aspects de l'activité minière et la dimension sociale du développement durable. Dans la première partie, l'historique de l'impact social de l'industrie minière au Canada sert de toile de fond à l'analyse. La deuxième partie consiste en une

analyse des composantes de la dimension sociale du développement durable qui s'appliquent à la mise en valeur des minéraux et des métaux. La troisième partie traite des risques que courent l'industrie et les gouvernements et des possibilités qui s'offrent à eux au chapitre de la dimension sociale du développement durable.

2. Historique

L'histoire minière du Canada se divise en quatre grandes périodes. Au tout début, soit avant l'arrivée des Européens, ce sont les Autochtones qui font de l'extraction minière. Puis, du milieu des années 1800 au milieu des années 1900, c'est le modèle exploitation-déplacement qui est appliqué à toutes les ressources naturelles. À cette période succède lentement une période – qui s'étend du milieu des années 1900 à la fin des années 1960 – où les gouvernements considèrent les ressources minérales comme un levier de développement économique. Puis, à la fin des années 1960 et au début des années 1970, les préoccupations environnementales commencent à façonner le paysage minier. Actuellement, le Canada vit sans doute une cinquième période, où les ressources naturelles (ressources minérales comprises) sont considérées sous l'angle de leur contribution au développement durable et au tissu social canadien.

L'analyse qui suit tente, dans ce contexte, de mettre en relief les principaux effets qu'a eus l'industrie minière sur le tissu social du Canada, au cours de chacune des quatre premières périodes. La période actuelle fera l'objet d'une analyse particulière dans la dernière partie du document.

2.1 L'EXTRACTION MINIÈRE AVANT L'ARRIVÉE DES EUROPÉENS

Les premières mines qui ont été creusées et exploitées dans ce qui allait devenir le Canada l'ont été par les Autochtones, qui ont extrait le cuivre dans la région du lac Supérieur, pendant plus de 5000 ans, jusqu'à environ l'an 1000 de notre ère (Udd, 2000). Il y a 4000 ans, les Indiens de l'Archaïque Maritime ont commencé à exploiter des formations cherteuses au Labrador, pour en extraire le silex et fabriquer des outils. Le fait que les Autochtones ont extrait de l'argent, dans la région de Cobalt (Ont.), de 200 av. J.- C. à l'an 200 de notre ère, est également connu.

L'envergure réelle de l'activité minière des Autochtones n'est pas connue et elle ne le sera peut-être jamais. Le commerce du cuivre et de l'argent ainsi que l'utilisation d'outils en silex étaient fort répandus en Amérique du Nord, plus de 5000 ans avant l'arrivée des Européens. L'extraction minière et l'utilisation de certains minéraux et métaux faisaient ainsi partie de la vie des Autochtones.

Les explorateurs, tels que les Vikings et les premiers colons, ont mis en valeur et exploité des mines. Les premiers explorateurs du territoire canadien cherchaient des gisements de minéraux, tout particulièrement des gisements d'or. Les administrateurs de la colonie – qui deviendra le Canada – attachaient beaucoup d'importance à la découverte de gisements et aux possibilités d'exploitation.

2.2 EXPLOITATION-DÉPLACEMENT

La période suivante de l'extraction minière au Canada, qui s'étend du milieu des années 1800 au milieu des années 1900, se caractérise par un principe qui pourrait être appelé « exploitation-déplacement ». Pour le gouvernement, cette méthode fut un moyen d'affirmer sa souveraineté sur le territoire, de mieux connaître le territoire et ses ressources, et de bâtir une nation. Pour l'industrie minière, ce fut la meilleure façon d'utiliser la technologie pour exploiter les ressources et en tirer profit. Le gouvernement et l'industrie poursuivaient des objectifs semblables dans le cadre de cette nécessité de découvrir et d'exploiter les ressources afin d'assurer l'avenir du pays.

En septembre 1841, le pouvoir législatif de la province du Canada convient d'entreprendre une étude géologique de la province. La Commission géologique et d'histoire naturelle du Canada fut créée en 1842 pour remplir cette fonction. La décision d'entreprendre une étude géologique du pays reposait sur le postulat que le développement de l'économie industrielle au Canada dépendrait en grande partie de l'existence d'une industrie minière viable. Une évaluation géologique de la masse continentale qui permettrait de vérifier la présence de ressources viables s'avérait donc nécessaire.

Selon le principe de l'exploitation-déplacement, une fois les ressources découvertes, l'exploitation était effectuée le plus rapidement possible jusqu'à épuisement. Cela valait pour toutes les ressources, mais l'attention est dirigée seulement sur les ressources minérales dans ce document. Après avoir épuisé les ressources d'un endroit, les promoteurs et les travailleurs se déplaçaient vers d'autres gisements. Bon nombre des villages qui avaient été établis pour loger et servir les travailleurs furent éventuellement abandonnés après l'épuisement du gisement.

La ruée vers l'or des Cariboo (durant les années 1860) et la ruée vers l'or du Klondike (de 1896 à 1898) sont les exemples les plus frappants de cette période d'exploitation-déplacement. La première a attiré des milliers d'individus dans la région côtière de l'Ouest du Canada, et la deuxième, des milliers d'individus dans le Nord, au Yukon. Dans les deux cas, de nombreuses collectivités furent formées pour loger les chercheurs d'or. Cependant, bon nombre de ces collectivités furent rapidement abandonnées, car l'or se faisant rare, les prospecteurs poursuivirent leurs recherches dans d'autres régions.

La période d'exploitation-déplacement a eu d'importantes retombées sur l'économie et le tissu social de la nation, en dépit du grand nombre de villes fantômes qu'elle a créées. L'exploration et le peuplement des régions éloignées ont eu d'importantes retombées : création de richesse, enrichissement des connaissances du pays, développement de l'infrastructure de transport, élargissement du rôle du gouvernement, mise au point de nouvelles technologies et établissement de la souveraineté du pays. En encourageant le peuplement des régions éloignées, l'industrie minière a aidé à forger une nation.

2.2.1 Exploration et peuplement

La prospection a permis d'explorer et de cartographier des régions éloignées du pays. La découverte de ressources minérales a, à son tour, donné naissance à des collectivités et entraîné le déplacement des colons vers certaines parties du Québec, du Labrador, de l'Ontario, du Manitoba, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Si plusieurs collectivités ont rapidement prospéré grâce à l'exploitation minière ou aux ruées vers l'or pour décliner ensuite ou disparaître complètement, d'autres, telles que Nelson, Flin-Flon, Sudbury et Thetford Mines, se sont développées. Toutes ces collectivités, celles qui ont survécu comme celles qui ont disparu, ont contribué à repousser graduellement les limites des régions pionnières et à peupler le pays, tout en enrichissant le Canada aux plans économique et social.

La ruée vers l'or des Cariboo a contribué au peuplement de la partie centrale de la Colombie-Britannique et à la progression du peuplement vers l'ouest du pays, tandis que la ruée vers l'or du Klondike a fait reculer la limite de la région pionnière vers le nord. Plusieurs collectivités ont vu le jour lors des deux ruées vers l'or. Un grand nombre d'entre elles ont depuis été abandonnées alors que d'autres subsistent encore aujourd'hui.

La ruée vers l'or des Cariboo et d'autres projets d'exploration et de mise en valeur minérales ont ouvert des régions qui se révélèrent plus tard propices à l'agriculture, à l'exploitation forestière ou à l'élevage, autant d'activités qui ont assuré un peuplement permanent et la diversification des économies locales.

Les deux ruées vers l'or et l'exploration minérale ont également permis de mieux connaître la géographie du territoire canadien. Des parties importantes du pays ont été cartographiées grâce à ces activités. Les connaissances géographiques et les cartes ont favorisé le peuplement, l'établissement de voies de transport et l'accès à d'autres ressources naturelles, par exemple, les terres agricoles, les forêts et les combustibles fossiles. Les connaissances géographiques et les cartes ont aussi permis au gouvernement d'exercer un contrôle sur les terres et les ressources.

2.2.2 Infrastructure de transport

Exploration minérale et infrastructure de transport sont étroitement liées. Certains gisements ont été découverts lors de la construction des chemins de fer transcontinentaux, mais la découverte de gisements a quelquefois entraîné la construction de voies ferroviaires. Dans les deux cas, la découverte de minéraux et la construction ferroviaire ont permis au pays d'établir sa souveraineté, et au gouvernement de contrôler de grandes étendues.

La période de 1880 à 1920 est considérée comme l'âge d'or de la construction ferroviaire au Canada. La construction des trois grandes lignes de chemin de fer transcontinentales – le chemin de fer du Pacifique (1885), le chemin de fer de la Grand Trunk Pacific Railway Company (1914) et le chemin de fer Canadien du Nord (1915) – est en corrélation étroite avec l'essor de l'industrie minière. La construction du chemin de fer du Pacifique et du chemin de fer de la Grand Trunk Pacific Railway Company fut, en grande partie, motivée par l'activité minière en Ontario et en Colombie-Britannique, tandis que celle du chemin de fer Canadien du Nord fut un préalable à la mise en valeur des gisements de minéraux des prairies nordiques et des Territoires du Nord-Ouest. La construction du chemin de fer fut une composante de la politique nationale et une condition d'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération. Une fois construites, ces lignes de chemin de fer ont profondément marqué le transport des biens et des individus, le peuplement et le développement industriel.

L'industrie minière a également stimulé l'aménagement de canaux destinés au transport des marchandises. Ainsi, la première écluse du Réseau Grands Lacs/Voie maritime du Saint-Laurent fut construite en 1855, à Sault Ste. Marie, à la suite de la découverte de minerai de fer et de cuivre dans la région du lac Supérieur. Les améliorations apportées, entre 1845 et 1932, au canal Welland, qui relie les lacs Érié et Ontario, sont imputables en partie à l'industrie minière et elles se sont ultérieurement avérées importantes pour le développement de l'industrie canadienne de l'acier.

Les ruées vers l'or et l'exploration minérale ont poussé les gouvernements à construire des routes. En 1862, le gouvernement de la Colombie-Britannique a commandé la construction d'une route d'accès aux Cariboo, laquelle a été terminée trois ans plus tard et a entraîné dans sa foulée la construction d'autres routes, plus courtes, vers les villages. La construction de ces routes a contribué à la mise en place d'un vaste réseau de transport dans la province. En servant à la livraison de marchandises, à la fourniture de services et au maintien de la sécurité, ce réseau a facilité le peuplement permanent de ces régions.

2.2.3 Développement connexe

L'exploitation minière, l'existence de réseaux de transport et l'instauration d'une politique gouvernementale sont à l'origine de l'industrie de la transformation au Canada. Dans certains cas, la politique gouvernementale a joué un rôle important. Ainsi, le gouvernement a obligé l'industrie du nickel à construire une raffinerie en Ontario, et les provinces ont attiré des alumineries au Canada en délivrant des permis d'exploitation hydraulique grâce auxquels des compagnies comme Alcoa, et plus tard Alcan, ont pu se procurer de l'hydroélectricité à des prix concurrentiels.

L'apparition de l'industrie de la transformation a décuplé les effets de l'industrie minière et a donc créé des emplois et multiplié les exportations. De plus, les produits de l'industrie ont permis la diversification des activités dans d'autres secteurs. Grâce aux progrès technologiques dans les domaines de l'exploitation minière et de l'exploration et dans des industries connexes, le Canada a pu consolider sa position parmi les principaux pays producteurs de minéraux à l'échelle mondiale.

Le cas de la Consolidated Mining and Smelting Company of Canada, qui deviendra Cominco Ltée en 1966, offre un bon exemple de l'évolution industrielle. La société est née en 1906 de la fusion de plusieurs compagnies qui voulaient approvisionner en minerai l'usine de fusion de cuivre de Trail (Colombie-Britannique), alors en mauvaise posture, et lui fournir l'électricité nécessaire à son fonctionnement. L'usine de fusion a connu une croissance fulgurante au cours des années 1920 et 1930 et est devenue le premier producteur mondial de plomb et de zinc. Une grande usine d'engrais chimiques y a été ajoutée pendant les années 1930, en vue d'éliminer l'acide sulfurique qu'elle produisait et d'améliorer les conditions environnementales dans la région. Cominco Ltée à Trail et de nombreuses autres compagnies au Canada ont profondément marqué les collectivités où elles se sont installées, car elles y ont attiré des gens et créé des emplois en plus d'en diversifier l'économie.

Les ruées vers l'or, en particulier celle du Klondike, ont alimenté l'industrie du tourisme qui, à son tour, a aidé des collectivités comme Dawson City à survivre. De plus, les ruées vers l'or et d'autres activités minières ont souvent eu un impact sur des collectivités éloignées du gisement découvert. Par exemple, la ruée vers l'or du Klondike et, plus récemment, la recherche et la découverte de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest ont favorisé l'essor d'Edmonton (Alberta), qui est devenue un grand centre d'approvisionnement.

2.2.4 Gouvernement

Les deux ruées vers l'or ont stimulé l'activité gouvernementale. Soucieux d'assurer sa souveraineté territoriale et de protéger le commerce des fourrures, le gouvernement de la Colombie-Britannique a réglementé l'activité au moment de la ruée vers l'or des Cariboo. Il a vendu des permis d'exploitation minière, a fait respecter les lois sur la délivrance des permis et d'autres lois, et assuré le maintien de l'ordre.

La présence de la Police à cheval du Nord-Ouest (qui deviendra la Gendarmerie royale du Canada) a eu un effet marquant sur la ruée vers l'or du Klondike, car elle a favorisé le peuplement, sans compter qu'elle a considérablement aidé les individus inexpérimentés à survivre dans ces régions inhospitalières.

En contrôlant les ruées vers l'or, le gouvernement a créé un milieu stable et favorable au peuplement. La vente de permis lui a procuré une source importante de revenus qu'il a investis dans le transport et

l'infrastructure, ce qui a encore accéléré le peuplement et amélioré le maintien de l'ordre et des services gouvernementaux.

2.2.5 Autochtones de la Colombie-Britannique

Avant les ruées vers l'or, les Autochtones de la Colombie-Britannique et du Yukon avaient peu de contacts avec les marchands de fourrures et les explorateurs. Les ruées vers l'or ont attiré des milliers d'individus dans ces régions, et les groupes autochtones ont commencé à se sentir menacés.

Les chercheurs d'or ont représenté, pour beaucoup d'Autochtones, le premier contact avec les maladies d'origine européenne qui les ont décimés. Par ailleurs, nombreux sont les Autochtones qui ont été déplacés en raison de l'activité minière et qui ont perdu soit des terres, soit l'accès à des ressources. Les Autochtones ont donc cherché à protéger leur territoire et résisté aux projets de développement tels que la construction de la route d'accès aux Cariboo. Les autorités gouvernementales étaient conscientes de l'importance stratégique des Autochtones dans le maintien de la souveraineté et le commerce des fourrures. Ces autorités ont donc tenté de faire en sorte que les relations soient bonnes entre les Autochtones et les chercheurs d'or, mais de nombreux conflits violents ont malheureusement éclaté entre eux.

2.3 ASSURANCE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

La première et la deuxième guerres mondiales ont stimulé la demande de minéraux. Elles ont également poussé les gouvernements fédéral et provinciaux à envisager la mise en valeur des ressources naturelles, y compris les minéraux, pour stimuler la croissance économique, le développement régional et la création d'emplois à l'échelle locale.

Plusieurs initiatives gouvernementales ont fait de la mise en valeur des ressources minérales un levier de développement économique régional, notamment :

- l'établissement du ministère fédéral des Mines en 1907;
- la première loi fédérale sur les mines en 1917, qui stipulait que les minerais extraits en Ontario devaient être traités dans cette province plutôt qu'aux États-Unis;
- la promulgation de lois minières par les provinces;
- la *Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or* de 1948, qui a prolongé la durée de vie des mines d'or et permis aux collectivités qui en dépendaient de s'adapter au déclin de la production;
- la création en 1958 du Programme d'établissement des voies d'accès aux ressources, qui a assuré le financement de la création de voies de transport dans les régions où le manque d'infrastructures freinait la mise en valeur des ressources minérales;

- la conversion, en 1966, du ministère des Mines et des Relevés techniques en ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources – le mandat du ministère des Mines et des Relevés techniques a alors été transféré au nouveau ministère après qu'y furent ajoutées la réalisation d'études économiques des marchés des ressources et l'élaboration de politiques et de plans de gestion des ressources.

Ces initiatives visaient à améliorer la position socio-économique de la population et des collectivités des régions éloignées. Dans bien des cas, ces initiatives ont donné naissance à des collectivités tributaires d'une seule industrie du secteur des ressources. Au cours des années 1950, les gouvernements ont commencé à réglementer la création de collectivités tributaires d'une seule industrie et à encourager les sociétés minières à intégrer les travailleurs aux collectivités existantes plutôt que d'en créer de nouvelles. Quand il fallait établir de nouvelles villes, les gouvernements jouaient un rôle consultatif et encourageaient la planification communautaire globale. Les gouvernements ont également essayé de stimuler la diversification économique, en particulier en soutenant le tourisme, et ils ont tenté de gérer le déclin progressif des collectivités que l'industrie s'apprêtait à abandonner. L'intervention des gouvernements visait à améliorer la qualité de vie, à favoriser la stabilité à long terme des collectivités et à diminuer le stress causé par leur déclin.

2.3.1 Mines à accès aérien

Les sociétés minières avaient tendance à construire une ville à l'emplacement même de la mine. Ces villes minières, qui appartenaient à la compagnie et qui étaient construites et gérées par elle, étaient normalement autosuffisantes; elles étaient abandonnées lorsque l'entreprise fermait la mine, une fois le gisement épuisé. Même s'il était utile aux sociétés minières, ce système ne favorisait pas le développement économique régional. Il a été remplacé par un système de mines à accès aérien pour favoriser le développement d'une région sans concentrer toute l'activité économique dans une ville provisoire.

Dans le système de mines à accès aérien, les travailleurs demeurent dans des collectivités éloignées de la mine, à laquelle ils accèdent par la voie des airs et où ils travaillent pendant des périodes allant de une à huit semaines. L'activité économique profite alors à une région plus vaste que dans le cas des villes minières.

Asbestos Hill, une mine ouverte en 1972 au sud de Deception Bay, dans l'Ungava, a été la première mine à accès aérien. Le nombre d'exploitations à accès aérien a rapidement augmenté au cours des années 1980, principalement dans le Nord de la Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Voici quelques-unes des principales raisons économiques qui justifient l'utilisation du système de mines à accès aérien :

- coût moindre que celui de l'établissement d'une nouvelle collectivité, car la réglementation gouvernementale en a fait grimper les coûts;
- diminution des frais de communication et de transport;
- diminution de ce qu'il en coûte pour fermer la mine.

Le système de mines à accès aérien comporte également des avantages sociaux, tels que :

- élimination de certains problèmes propres aux collectivités tributaires d'une ressource, comme l'instabilité et les déséquilibres socio-démographiques;
- étalement des retombées du développement sur un grand nombre de collectivités;
- séparation entre la vie professionnelle et la vie privée;
- souplesse dans les horaires de travail qui permet, par exemple, aux travailleurs autochtones de conserver leur style de vie traditionnel.

Voici quelques-uns des désavantages du système des mines à accès aérien :

- rayonnement dans un grand nombre de collectivités des difficultés causées par la fermeture de la mine;
- avantages moindres pour la région où se trouve la mine, étant donné que les approvisionnements et les travailleurs viennent d'autres régions;
- répercussions sur les familles – donc, sur la vie de famille – de l'absence prolongée d'un de leurs membres;
- possibilité d'effets négatifs sur la vie sociale des collectivités d'où décollent les avions.

Le système des mines à accès aérien contribue au développement régional. Comme il n'existe pas de collectivité à l'emplacement de la mine, les biens et les services sont livrés dans une collectivité bien située par rapport à la mine. L'accroissement de l'activité économique est bénéfique pour cette collectivité. De plus, cette collectivité devient un centre de transport qui peut se permettre de diversifier ses services.

2.3.2 Développement du Nord

Préoccupé par les conditions économiques défavorables et par la pauvreté des communautés autochtones, et désireux d'asseoir sa souveraineté et d'atteindre d'autres objectifs, le gouvernement s'est doté d'une stratégie qui visait à utiliser les ressources naturelles pour stimuler le développement régional dans le Nord canadien, en particulier dans les Territoires du Nord-Ouest. Le grand nombre de gisements découverts dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les parties septentrionales des provinces a entraîné l'exploitation de nombreuses mines entre 1950 et 1990 et un bon nombre de ces mines ont utilisé le système d'accès aérien.

L'activité minière a stimulé la construction de routes, de lignes de chemin de fer et d'installations hydroélectriques ainsi que la création de collectivités. Pour faire participer les Autochtones à la planification et à l'exploitation des mines et pour respecter leurs styles de vie traditionnels, le gouvernement fédéral et les sociétés minières ont utilisé le système d'accès aérien et encouragé les initiatives centrées sur le développement des communautés autochtones.

Cela n'a pas empêché les Autochtones de se sentir menacés par l'expansion de l'industrie minière et ils ont, en certaines occasions, résisté à l'ouverture de mines ou à la construction de routes. Les Autochtones sont néanmoins conscients de l'importance des ressources minérales dans le développement économique du Nord canadien. Les chefs inuits s'attendent désormais à ce que le développement minier joue un rôle important dans l'avenir économique et social du Nunavut.

Les rédacteurs de l'accord sur la création du Nunavut ont insisté sur les droits miniers et les Inuits ont adopté une réglementation selon laquelle il faut qu'une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits soit conclue avant que soit entamé tout projet d'exploitation minière. En plus de garantir des avantages économiques, ces ententes peuvent traiter des moyens à prendre pour respecter les styles de vie traditionnels et préserver la structure familiale.

2.4 PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cours des années 1960 et au début des années 1970, le mouvement pour la protection de l'environnement en Amérique du Nord a surtout visé les procédés industriels et les procédés d'exploitation des ressources naturelles qui présentaient un danger pour l'environnement. Les industries minières ont été montrées du doigt à cause des pluies acides. Les répercussions des pluies acides sur l'environnement et sur la santé ont poussé les gouvernements fédéral et provinciaux à intervenir directement et ont sensibilisé le grand public aux effets potentiels de l'activité minière sur l'environnement. Les préoccupations environnementales ont mené à l'établissement de processus fédéraux, provinciaux et territoriaux d'évaluation des effets environnementaux.

Avec la récession des années 1990, les préoccupations économiques des Canadiens et des Canadiennes ont pris le pas sur les inquiétudes environnementales. Parallèlement, les concepts du développement durable et de l'approche plurilatérale gagnaient en popularité. L'Initiative minière de Whitehorse, qui a été exécutée en 1994, s'inscrit parmi les approches plurilatérales, car elle a rassemblé les peuples autochtones, les environnementalistes, les groupes de travailleurs, les gouvernements et l'industrie minière. L'Initiative minière de Whitehorse a abouti à la vision stratégique d'une industrie minière solide qui contribuera au maintien d'un écosystème sain et diversifié au Canada.

Pendant que le concept du développement durable gagne en popularité et que les gouvernements et l'industrie cherchent des moyens de l'appliquer, des sociétés minières ont commencé à s'intéresser aux « trois résultats essentiels », soit le bilan financier, les retombées sociales et les retombées économiques. Le concept des trois résultats essentiels soulève d'épineuses questions portant sur la dimension sociale du développement durable, l'impact de l'industrie minière sur le tissu social du pays, et les méthodes à utiliser pour éveiller la conscience sociale et pour mesurer la responsabilité sociale.

Ces questions sont d'autant plus difficiles que l'industrie minière exploite des mines pour faire des profits et non parce qu'elles représentent un bien social. Cependant, le prix des actions est fortement influencé par des facteurs qualitatifs. La philosophie de gestion, la sensibilité aux pressions sociétales, la réputation et l'absence ou la présence d'accidents écologiques représentent autant de facteurs qui influent sur le prix des actions. Néanmoins, si la contribution de l'industrie à la dimension sociale du développement durable entraîne des coûts, elle peut aussi faire augmenter les profits.

3. La question sociale

La notion de développement durable utilisée dans le présent document est celle qui est définie dans le rapport Brundtland et qui est utilisée dans la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*, c'est-à-dire un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Le problème consiste donc à s'assurer que le projet est durable, c'est-à-dire que le développement né de l'extraction de la ressource minérale se poursuivra même après l'épuisement de cette ressource. C'est un problème complexe et de longue haleine dans le cadre duquel la dimension sociale ou humaine du développement durable prend une importance capitale. C'est un problème qui nécessite de composer avec le fait que toute richesse minérale finira par s'épuiser, mais que le développement généré par cette richesse peut et devrait se poursuivre afin que les générations futures puissent répondre à leurs besoins.

Même si le développement durable nécessite l'intégration des dimensions économique, environnementale et sociale du projet, ce document ne porte que sur la dimension sociale. La dimension sociale ne peut toutefois être dissociée de la dimension économique ou de la dimension environnementale. De nombreux facteurs sociaux du développement durable s'expliquent par des considérations socio-économiques et forment un lien entre les dimensions économique et sociale. De plus, les considérations environnementales font partie de l'analyse des questions de santé, de sécurité et de peuplement, ou de l'impact du projet sur les modes de subsistance.

En abordant la dimension sociale du développement durable, il importe de se rappeler que ce qui compte le plus, ce sont les individus et les retombées du projet sur leur vie et sur leurs chances d'améliorer leur présent et leur avenir. L'impact d'une activité de développement peut se faire sentir à différents niveaux, notamment au niveau de l'individu, de la famille, de la collectivité, des Premières nations, du patrimoine culturel et de la société dans son ensemble. En outre, la dimension sociale est subjective, qualitative et difficilement mesurable. Enfin, les différents intervenants et parties intéressées ne perçoivent pas tous de la même façon la dimension sociale.

L'analyse qui suit est consacrée aux avantages et aux effets sociaux de l'industrie minière. Bien qu'une composante importante de la dimension sociale relève des gouvernements, cette analyse ne porte que sur les effets de l'exploitation minière, afin de cerner certains des avantages et des répercussions que les projets miniers ont sur le tissu social et de déterminer les mesures que l'industrie peut prendre.

Les répercussions et les possibilités sociales créées par un projet minier peuvent être catégorisées de diverses façons. Pour faciliter l'analyse, trois catégories ont été définies au départ. Chacune de ces catégories est axée sur l'aspect social, mais chacune permet aussi d'intégrer les trois dimensions du développement durable. Chacune de ces catégories traite des questions environnementales et économiques, mais, dans chaque cas, les questions sociales – c'est-à-dire celles qui touchent les individus, les familles et les collectivités – servent de point de départ à l'analyse. Enfin, chacune de ces catégories est divisée en sous-catégories qui ne s'excluent pas l'une l'autre, mais qui traduisent plutôt le type de préoccupations et de questions qui sont liées à la dimension sociale du développement durable.

3.1 INDIVIDUS EN SANTÉ, ENVIRONNEMENT SAIN

3.1.1 Santé et sécurité

Les résidents et les travailleurs considèrent souvent que les conditions de santé et de sécurité à la mine constituent son principal impact social. Les mineurs et les dirigeants communautaires veulent recevoir la garantie que la sécurité des travailleurs sera assurée sur le site et que l'exploitation ne sera pas préjudiciable à l'environnement. Ils veulent également savoir comment l'industrie compte traiter les accidents qui peuvent menacer la santé et la sécurité des travailleurs ou causer des dommages à l'environnement. Les travailleurs, les collectivités et les gouvernements veulent connaître les mesures d'urgence que la société minière a prévues en cas d'accident ainsi que l'engagement de la société minière à l'égard de ces mesures. La santé et la sécurité de tous les individus présents au site minier, qu'il s'agisse de travailleurs ou de visiteurs, constitue un impératif social de tout projet d'exploitation minière.

Les plans de gestion englobent la question de la santé et de la sécurité au site minier. Le plan proposé pour la mine comprend généralement les mesures d'urgence à prendre en cas d'accident. L'apprentissage des mesures d'urgence à prendre en cas d'accident peut déborder du site minier pour rejoindre les membres des collectivités avoisinantes. L'élaboration de mesures d'urgence est certes nécessaire pour apaiser les craintes, mais travailler avec les collectivités situées dans le voisinage de la mine afin de disposer d'une capacité d'intervention d'urgence à l'extérieur du site de la mine peut aider grandement à resserrer les liens entre la population de ces collectivités et les responsables de la mine.

Au plan économique, les compagnies ont tout intérêt à préserver la santé et la sécurité à leurs mines, car les dépenses qu'elles engagent à des fins de santé et de sécurité sont souvent compensées par une baisse de leurs primes d'assurance. Une réduction des coûts, une main-d'oeuvre en santé et la collaboration des collectivités situées dans le voisinage de la mine sont autant d'avantages qui peuvent se greffer à un environnement de travail sécuritaire.

3.1.2 Soins de santé

Les individus qui vivent dans les collectivités tributaires de projets miniers ont, eux aussi, besoin de soins de santé. D'une part, les travailleurs doivent être en bonne santé pour le bien de la mine et, d'autre part, les familles doivent être en bonne santé pour le bien de la collectivité. Au Canada, les soins de santé relèvent avant tout de la compétence des provinces ou des territoires, mais l'exploitation d'une mine dans une région éloignée peut rapidement dépasser la capacité du système de soins de santé de la province ou du territoire. L'afflux d'individus de l'extérieur et la présence d'une mine peuvent contribuer à améliorer la qualité des soins de santé dans une région, mais ils peuvent aussi engendrer certains problèmes de santé, comme l'abus de drogues et d'alcool.

Outre les installations et les professionnels au site de la mine, les soins de santé peuvent inclure la prestation de services aux individus et aux familles de la collectivité et l'accès à des services particuliers, à l'éducation à la santé, aux mesures préventives et aux services de santé mentale. Dans certaines collectivités, les mesures préventives peuvent viser des problèmes potentiels ou des problèmes existants, comme l'accoutumance à l'alcool et aux drogues, ou des groupes particuliers au sein de la collectivité, comme les individus âgés, les femmes ou les jeunes.

La santé des individus et des familles s'avère un élément essentiel du développement durable d'une collectivité et d'un projet minier. Certains éléments, comme l'accès aux services médicaux, sont

communs à toutes les collectivités, mais certaines ont parfois besoin de services particuliers en raison de leur situation ou de leurs problèmes, et dans ce cas, elles comptent sur l'aide de l'industrie. La formation en soins de santé préventifs, les conseils aux travailleurs et à leurs familles, ou la prestation, au site de la mine, de services de santé accessibles à tous les membres de la collectivité font partie des services qu'elles peuvent demander.

La présente analyse de la dimension sociale de l'industrie minière porte surtout sur le contexte canadien. Certains aspects de portée internationale, comme les droits de l'individu, ne sont pas abordés, ni la relation entre le virus de l'immunodéficience humaine/le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/SIDA) et l'industrie minière. L'expérience de plusieurs compagnies en Afrique australe prouve que les sociétés minières devraient participer à la recherche de solutions à la crise du VIH/SIDA (Elias et Taylor, 2001).

3.1.3 Peuples autochtones

Le respect et la préservation des cultures et valeurs traditionnelles constituent pour beaucoup de groupes autochtones un préalable à tout projet minier. Les cultures autochtones diffèrent les unes des autres et la première tâche à laquelle devrait s'atteler une entreprise minière travaillant sur des terres autochtones ou à proximité de celles-ci, c'est de déterminer les valeurs et les éléments de la culture des Autochtones qui habitent ces terres. L'exploitation d'une mine peut faire émerger de nouveaux modes de vie et des modèles de consommation différents qui risquent de perturber la vie communautaire et d'entraîner la disparition des modes de vie traditionnels. Les peuples autochtones perçoivent de nombreux risques dans la mise en valeur des minéraux et des métaux, dont la perte de ressources traditionnelles, le bouleversement des organisations sociales et l'incertitude spirituelle (Downing et coll., 2002). Ils voudront toujours protéger leurs collectivités et leur culture contre cette menace et s'assurer que leurs valeurs et leur mode de vie seront préservés pour les générations actuelles et futures.

En préservant leurs valeurs et leur mode de vie, certaines communautés autochtones seront peut-être incapables de passer d'une économie monétaire traditionnelle à l'économie de marché. De nombreuses sociétés minières en sont conscientes et ont mis sur pied des programmes pour aider les Autochtones à conserver leurs valeurs et leur mode de vie traditionnels. Ces programmes comprennent les mines à accès aérien, qui diminuent l'impact sur les collectivités avoisinantes; des périodes de travail de deux ou trois semaines suivies de périodes d'égale durée sans travail, ce qui donne aux travailleurs l'occasion de retrouver leur mode de vie traditionnel; des périodes de congé durant les saisons où les Autochtones s'adonnent à la chasse traditionnelle; et des programmes de formation permettant aux Autochtones d'acquérir des compétences qui leur permettront de postuler d'autres emplois lorsque la mine sera fermée.

Les peuples autochtones craignent souvent que l'existence de la mine les empêche d'accéder à leurs territoires de chasse traditionnels ou que la construction de routes ouvre ces territoires aux étrangers. Ils pensent que la présence d'un projet minier et d'individus venus de l'extérieur est préjudiciable à l'environnement et qu'elle peut entraîner un appauvrissement de la faune. De plus, comme les activités traditionnelles sont une composante importante de leur culture, ils craignent que les travailleurs autochtones n'aient plus le temps de les pratiquer ou que les jeunes n'acquière pas les valeurs traditionnelles.

La collaboration avec les peuples autochtones commence par la consultation, ce qui est loin d'être facile. La consultation nécessite l'établissement d'une relation de confiance réciproque, ce qui prend beaucoup

de temps et de compréhension. Les individus vivant dans des contextes sociaux différents saisissent mal les valeurs traditionnelles et culturelles des autres, alors que c'est essentiel à la compréhension des modes de vie, des préoccupations et des possibilités de communication. Il peut s'avérer utile de faire intervenir une tierce partie pour combler le fossé qui sépare les peuples autochtones des dirigeants de l'industrie et pour établir un processus de communication qui respecte les Autochtones et leur permet de participer aux consultations.

Il faut que les peuples autochtones puissent participer à l'évaluation de l'impact environnemental et social, car leurs préoccupations sont ainsi connues, et leur participation au processus décisionnel assurée. Malheureusement, les peuples autochtones manquent souvent des ressources qui leur donneraient accès à l'information et à l'expertise dont ils ont besoin pour prendre toute la place qui leur revient. Aider les peuples autochtones à acquérir les ressources qui leur permettraient de participer efficacement aux évaluations environnementales et, plus tard, à la prise des décisions constitue un premier pas vers la reconnaissance de leurs besoins, de leurs préoccupations et de la valeur de leur contribution.

Pour respecter les cultures et les valeurs autochtones, les sociétés minières doivent trouver des moyens efficaces d'assurer l'accès continu des Autochtones à leurs territoires traditionnels et à la faune, et d'intégrer à l'activité minière les valeurs environnementales et traditionnelles de la population locale. Fournir des installations pour les activités traditionnelles sur les sites miniers et inviter les aînés à donner des conseils et à visiter les sites sont quelques exemples d'initiatives visant à intégrer l'exploitation minière aux activités traditionnelles.

Il est impératif que dans les régions autochtones, une juste proportion de la main-d'oeuvre soit autochtone. Pour ce faire, la société minière devra parfois mettre sur pied des programmes de formation et d'apprentissage destinés aux travailleurs autochtones. Elle peut acheter des biens provenant d'entreprises locales et autochtones et participer au lancement d'entreprises autochtones pour améliorer à long terme l'économie locale. Les sociétés minières peuvent adopter des politiques qui fixent le pourcentage minimum des emplois occupés par des Autochtones et la proportion des achats effectués chez des fournisseurs autochtones.

3.1.4 Femmes

Dans toute collectivité, les femmes constituent un groupe important et ont leurs propres préoccupations. Les femmes voient souvent un lien entre les différents impacts. Par exemple, elles considèrent que la consommation abusive d'alcool et de drogue engendre des tensions dans les relations, de la jalousie et de la violence, et qu'elle mène à l'éclatement de la famille, à des pertes d'emploi, au gaspillage des chances de formation et à des difficultés financières. Les femmes sont nombreuses à croire que tous les membres des familles touchées par un projet minier devraient avoir accès à des conseils et à des soins de santé en cas de surconsommation d'alcool et d'autres drogues et de problèmes familiaux et que ces conseils et ces soins devraient être disponibles non seulement au site même de la mine mais aussi dans les régions et les collectivités éloignées.

Les femmes se préoccupent aussi de leurs perspectives d'emploi au site minier. Par manque d'instruction, elles sont souvent cantonnées dans des emplois traditionnels peu payants, comme le nettoyage ou la cuisine. Les femmes veulent avoir la même chance que les hommes d'accéder aux emplois non traditionnels, recevoir la formation qui leur permettrait d'occuper ces emplois et travailler dans un lieu exempt de harcèlement. Offrir aux femmes des débouchés de carrière dans les collectivités minières et aux sites miniers en leur permettant d'acquérir la formation et les compétences requises pour profiter de

ces débouchés, c'est leur donner la chance de gagner leur vie pendant la durée de vie de la mine et après sa fermeture (Musvoto, 2001). En outre, les femmes qui veulent travailler au site minier et tirer profit des occasions de formation qui s'offrent à elles doivent avoir accès à des services de garderie.

Certaines sociétés minières ouvrent aux femmes tous les emplois disponibles, même ceux qui se trouvent dans les mines souterraines. Ces emplois renforcent le pouvoir économique des femmes et peuvent améliorer la dynamique des relations interpersonnelles.

Les femmes se sentent souvent exclues des processus de consultation menés dans les collectivités par les sociétés minières. Souvent, ces processus s'adressent aux dirigeants de la collectivité et laissent de côté des groupes, notamment les femmes et les jeunes. Les femmes assistent rarement aux assemblées publiques, surtout si elles ne disposent pas de service de garderie, et elles hésitent à exprimer leurs préoccupations en public. Elles craignent de compromettre, par leurs revendications, les chances d'emploi de leurs époux ou de leurs fils (Musvoto, 2001). Le processus de consultation qui vise à déterminer l'impact d'un projet minier sur la population féminine de la collectivité doit se dérouler dans une atmosphère propice à la communication avec les femmes.

Selon les femmes, leur vie familiale sera meilleure et leurs enfants auront de meilleures perspectives d'avenir si la famille a accès à un niveau de vie plus élevé, à une plus grande sécurité financière et à davantage de biens matériels. Certaines femmes trouvent qu'elles ont besoin d'aide pour mettre à profit ces possibilités. D'autres jugent qu'elles doivent avoir une formation en gestion financière pour profiter des possibilités socio-économiques découlant du développement minier. De plus, les femmes entrepreneures ont du mal à obtenir du financement et ne comprennent pas le monde de la finance, car peu de possibilités leur sont offertes de parfaire leur formation et leurs compétences (Ranchod, 2001).

La pauvreté pourrait être directement réduite en faisant participer davantage les femmes à l'économie et à la prise des décisions et en leur facilitant l'accès à l'éducation. À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing, en 1995, les Nations Unies ont affirmé que 70 % des démunis dans le monde étaient des femmes (Ranchod, 2001).

3.1.5 Valeurs religieuses et culturelles

Les cimetières, les sites cérémoniels et les ouvrages religieux sont des exemples d'éléments qui ont une valeur particulière aux yeux de certains individus ou de certains groupes qui, souvent, sont des Autochtones ou sont formés d'Autochtones. Il faut absolument protéger ces sites pour faire en sorte que le respect voulu soit manifesté à l'égard de leurs croyances et de leurs valeurs.

Les sociétés minières doivent commencer par repérer les sites ou les endroits qui revêtent pour les Autochtones une importance particulière pour des raisons religieuses ou culturelles. Pour ce faire, elles peuvent s'en remettre aux études archéologiques et consulter la population locale. Afin de traiter les sites religieux et culturels avec le respect qui leur est dû, les compagnies doivent consulter la population et adapter leurs plans à la situation locale. En détruisant des sites ayant une valeur religieuse ou culturelle, les compagnies peuvent s'attirer du ressentiment et de l'opposition, alors qu'en les respectant, elles peuvent s'aider à gagner la confiance de la population locale.

3.2 APPRENTISSAGE ET INNOVATION

3.2.1 Éducation

Les complexes miniers peuvent avoir un impact sur l'éducation dans une région donnée. Souvent, les membres des collectivités éloignées n'ont pas l'instruction voulue pour combler tous les postes offerts à la mine. Pour pouvoir confier ces postes à des membres de la collectivité locale plutôt qu'à des gens de l'extérieur, il faut former les travailleurs et les encourager à progresser. Des programmes de formation et d'apprentissage peuvent contribuer à relever le niveau d'études, mais il faut les assortir de possibilités d'avancement et de conditions favorables à l'avancement. Il faut inciter les travailleurs à recevoir de la formation et les convaincre qu'ils pourront ainsi avancer.

Donner aux jeunes la formation nécessaire pour travailler à la mine, dans des entreprises connexes ou dans la collectivité peut avoir un impact social positif, mais il ne suffit pas de construire et d'entretenir des écoles. Il arrive souvent que les sociétés minières offrent aussi des bourses d'études. Une fois encore, il s'agit de créer les conditions qui amèneront les jeunes à croire qu'ils amélioreront leur sort en poursuivant leurs études. On constate fréquemment dans les collectivités éloignées, y compris les communautés autochtones, que les gens ne sont pas intéressés à aller à l'école, à suivre des programmes de formation ou à conserver un emploi.

L'éducation à distance par le biais des sites Internet offre de nombreuses possibilités aux adultes et aux jeunes. Dans les endroits éloignés, la mine est souvent le lieu où les communications avec le monde extérieur sont les plus faciles parce que la mine a accès à Internet. Les sociétés minières peuvent améliorer simplement et efficacement les possibilités d'éducation et d'emploi des membres des collectivités situées dans le voisinage de leurs mines en permettant à ces individus d'utiliser leurs installations pour accéder à l'éducation à distance.

Soulignons aussi que les salaires plus élevés offerts à la mine peuvent aider les gens à financer leurs études. La mine peut donc remédier au manque de formation dans la collectivité grâce à des programmes spéciaux et le relèvement du niveau d'instruction ainsi réalisé peut avoir des effets bénéfiques à long terme sur les individus, les familles et la collectivité.

La formation et l'éducation peuvent faire augmenter non seulement le nombre de membres de la collectivité employés à la mine, mais aussi le nombre d'entreprises locales. De tels résultats peuvent favoriser la diversification de l'économie et inciter les jeunes à demeurer dans la région.

3.2.2 Emploi

De nombreux complexes miniers nouveaux sont situés dans des régions éloignées et isolées. Ces complexes ont d'importantes retombées socio-économiques, car ils créent des emplois et génèrent des taxes dont bénéficient les différentes administrations, ce qui enclenche le développement économique. Les revenus engendrés grâce à ces complexes peuvent améliorer le niveau de vie des individus, des familles et même des collectivités. De plus, ces complexes peuvent assurer un moyen de subsistance aux individus et aux familles. Enfin, le développement minier ouvre la voie à l'acquisition de compétences qui peuvent être utilisées dans d'autres secteurs de l'activité humaine lorsque la mine ferme.

3.2.3 Diversification de l'économie

Offrir à une collectivité de nouveaux biens et services peut s'avérer un moyen d'aider cette collectivité à diversifier son économie et à créer des emplois et d'inciter les membres de cette collectivité à poursuivre leurs études. La diversification de l'économie d'une collectivité ou d'une région peut contribuer à la viabilité du développement minier, puisqu'une économie diversifiée et dynamique peut survivre à la fermeture d'une mine.

Les sociétés minières peuvent prêter main-forte à la diversification de l'économie d'une région en contribuant au développement des entreprises locales et, s'il y a lieu, des entreprises autochtones. De l'information sur les types d'entreprises dont la mine a besoin et sur la formation à la gestion d'entreprises peut s'avérer extrêmement utile pour les entrepreneurs locaux. Les partenariats qui comportent des firmes ayant déjà des contrats et qui sont formés dans le but de favoriser l'établissement de nouvelles firmes locales créent des possibilités de diversifier encore plus l'économie. Les sociétés minières peuvent également soutenir le développement économique des collectivités en créant des coopératives ou d'autres entités commerciales.

À mesure qu'augmentent les revenus des individus et des familles, la demande de biens et de services s'accroît. Il se peut que de nouveaux fournisseurs de biens et de services soient nécessaires localement. En diffusant de l'information et en appuyant les entreprises, les sociétés minières peuvent aider des membres de la population locale à acquérir les compétences qui leur permettront de fournir des biens et des services. Le succès de ces nouvelles entreprises locales de fourniture de biens et de services peut inciter d'autres membres de la collectivité à se lancer en affaires à leur tour et cet éventuel effet multiplicateur peut entraîner la diversification économique de la collectivité.

3.3 COLLECTIVITÉS VIGOUREUSES ET FIÈRES

3.3.1 Participation des collectivités/communautés

Chaque collectivité est unique et les caractéristiques de chaque collectivité doivent être prises en compte. Une des premières tâches de toute société minière consiste à déterminer quelles collectivités pourraient être touchées par son projet. Il importe de reconnaître que les effets ne se limitent pas nécessairement aux environs immédiats de la mine et qu'ils peuvent se faire sentir à l'échelle de toute la région. La viabilité sociale et environnementale du projet devrait être considérée à l'échelle de toute la région touchée et de toutes les collectivités qui s'y trouvent.

Les collectivités demandent à intervenir directement dans le traitement des répercussions qui les touchent et dans les décisions, à mesure que leur comportement proactif s'affirme et que les communications s'accroissent. La participation des parties intéressées et des collectivités au projet minier évolue vers leur participation aux processus décisionnels. Pour une société minière, cela veut dire que tous les intervenants devraient pouvoir s'exprimer et qu'elle doit adapter les modes de participation à chaque collectivité. Ces modes de participation peuvent consister, par exemple, en des organes de consultation créés au sein de la collectivité ou en un accès à des organes de décision accordé à des individus désignés.

Assurer la participation d'une collectivité et de ses membres se compose de plusieurs aspects importants. Il faut comprendre la culture et les valeurs de cette collectivité, rejoindre tous ses groupes et l'outiller pour qu'elle puisse composer avec le projet minier et faire face à ses répercussions. Renforcer les

capacités d'une collectivité signifie aider cette collectivité à se doter des instruments qui lui permettront de s'adapter aux changements futurs, qu'il s'agisse de fournir des services ou de planifier son avenir économique après la fermeture de la mine en se basant sur le cycle complet de l'exploitation minière. Aider les collectivités à augmenter leurs capacités de traiter des questions sociales que sont l'éducation, les soins de santé, les possibilités économiques, la préservation de la culture et des valeurs, l'intégration des jeunes et leur participation aux activités constitue un volet essentiel du traitement des répercussions sociales de la mise en valeur des minéraux.

3.3.2 Gens de l'extérieur

L'afflux de gens de l'extérieur dans une collectivité et l'expansion rapide de la collectivité qui en découle peuvent préoccuper des individus et des familles. La hausse de la prostitution, des maladies transmises sexuellement, de la violence, de l'alcoolisme et de l'usage abusif de drogues est considérée comme étant l'aspect négatif du développement. Ces répercussions inquiètent particulièrement les femmes, qui se préoccupent de la sécurité des enfants et des jeunes filles et craignent la disparition des valeurs familiales. Il semble à prime abord que les mines à accès aérien aient résolu ces problèmes, mais il ne faut pas perdre de vue que la collectivité où les employés prennent l'avion pour aller à la mine connaîtra une augmentation des problèmes sociaux en raison de l'afflux de gens de l'extérieur et de son expansion. Il en sera de même de la collectivité d'où proviendront les biens et les services.

Il peut s'avérer nécessaire d'offrir plus de soins de santé pour résoudre les problèmes qui peuvent découler de l'afflux de gens de l'extérieur dans une collectivité. Dans les cas de consommation abusive d'alcool et de drogues, de violence et de maladies transmises sexuellement, le counseling peut aider à diminuer l'impact des gens de l'extérieur sur les individus et sur les familles. Ce counseling peut être offert non seulement aux travailleurs de la mine, mais également à leur famille. Il se peut que des programmes de prévention du crime soient une solution dans certains cas. L'industrie minière peut alors aider la collectivité à élaborer de tels programmes et à les appliquer. De plus, certaines compagnies se sont fixé comme objectif d'inclure beaucoup de membres de la collectivité locale dans leur effectif ou même de remplacer éventuellement tous les gens de l'extérieur par des résidents de l'endroit.

Bien qu'il soit difficile de prévenir certains effets négatifs de la présence de gens de l'extérieur, des effets négatifs de cette présence peuvent être amoindris par une mine à accès aérien et par l'accroissement de la proportion de travailleurs locaux. La mine à accès aérien amènera plus de gens de l'extérieur dans les villes importantes qui serviront de centres de services et de transport. Les agglomérations d'où proviendront les travailleurs recevront quant à elles très peu de gens de l'extérieur ou elles perdront des résidents en raison de leur déménagement vers de grands centres après avoir travaillé un certain temps à la mine. La proportion de gens de l'extérieur diminuera à mesure que la proportion de travailleurs locaux augmentera. De la formation, de l'éducation, des possibilités d'avancement et une politique d'embauche de résidents locaux sont autant de moyens d'atténuer l'effet sur une collectivité de la présence de gens de l'extérieur.

La présence de gens de l'extérieur peut aussi être bénéfique pour une collectivité, dans la mesure où ces nouveaux venus offrent des services nouveaux ou améliorés, comme des services de santé et d'éducation. En outre, les touristes injectent de l'argent dans l'économie d'une région.

3.3.3 Accès

La construction de routes peut avoir des conséquences environnementales et sociales néfastes, mais elle peut également avoir des effets bénéfiques. Les routes permettent d'introduire de nouveaux biens et services dans les collectivités et favorisent le développement du tourisme ou d'autres formes de diversification de l'économie. Grâce aux routes, les Autochtones peuvent accéder plus facilement à leurs territoires de chasse, de piégeage et de pêche.

Dans les zones difficiles d'accès, les routes peuvent devenir un important levier de diversification économique. La présence d'une route peut permettre l'intensification de l'exploration minière et la mise en production de gisements marginaux. Une route peut aussi être à l'origine de la mise en valeur d'autres ressources ainsi que de la diminution des prix de la nourriture et d'autres biens essentiels.

En ouvrant la région à tout le monde, les routes menant à un projet minier laissent le champ libre aux chasseurs pour abattre illégalement des animaux, ou aux immigrants internes pour s'établir dans la région, légalement ou non. La chasse et la pêche illégales posent un problème particulier dans les zones qui servent d'habitats à des espèces en péril ainsi que dans les régions où les peuples autochtones ont un mode de vie traditionnel ou s'adonnent à des activités traditionnelles. La déprédation de la faune dans ces régions risque d'avoir de graves conséquences sur la faune ou sur les activités et la vie de la population locale.

Comme l'infrastructure routière constitue souvent un élément essentiel de la mise en valeur d'une ressource minérale, ouvrir ou non la route à tout venant est une décision maintes fois prise dans le secteur minier. Que la route soit ouverte à tous ou que l'accès en soit limité, il faudrait que la décision prenne en compte les souhaits des résidents et des collectivités locales ainsi que les problèmes de sécurité que posent les véhicules lourds. Il se peut que des barrières et un service de sécurité soient nécessaires lorsqu'il est décidé de limiter l'accès à la route.

3.3.4 Fondations

Dans certains cas, les sociétés minières créent des fondations pour offrir des programmes sociaux aux individus et aux collectivités. Ces fondations, qui ont enregistré de nombreux succès, ont soutenu des écoles locales, remis des bourses d'études, appuyé des événements culturels et sportifs, fourni des soins de santé et participé à de nombreuses autres activités locales. Ces fondations peuvent permettre directement à des employés et à des dirigeants de la mine de participer aux activités de la région. Ces fondations offrent de nombreux avantages lorsqu'elles sont bien gérées et pourvues d'un personnel dévoué, d'objectifs et de buts clairs, d'un budget et du soutien de la haute direction (McMahon, 1998).

3.3.5 Déplacement des populations

Les ressources en minéraux et en métaux sont exploitées là où elles se trouvent. Il faut parfois déplacer des populations locales pour avoir accès à une ressource. Les populations déplacées peuvent perdre dans le processus des biens matériels ou non, tels que leur logement, des terres productives, des structures sociales, des sources de revenus, et l'accès à des terres traditionnelles, à des ressources et à des sites culturels. Des populations locales risquent de se retrouver sans travail et sans domicile, d'être marginalisées et privées de leurs sources de nourriture traditionnelles en plus d'avoir perdu leur cohésion sociale et de devoir composer avec la perturbation de leurs activités éducatives et culturelles.

La société minière coopère souvent avec les autorités locales et nationales pour réinstaller les gens ailleurs. Le but de la réinstallation devrait être de perturber le moins possible la vie, les moyens de subsistance et la culture des populations locales et des individus et familles qui les composent.

Trois stratégies sont envisageables. Ces stratégies, qui donnent des résultats différents, ont toutes été suivies par des sociétés minières en collaboration avec les gouvernements. La première stratégie est celle qui requiert le moins d'effort mais qui risque d'engendrer des perturbations majeures. Cette stratégie, qui consiste à déplacer les populations sans se soucier aucunement des gens, a principalement été utilisée quand les gens n'avaient aucun droit légal ou reconnu sur les terres en question. La deuxième stratégie, soit la réinstallation, comprend l'indemnisation des gens ou la reconstruction des biens perdus, comme une maison, à un nouvel emplacement. Les populations bénéficient d'une infrastructure au nouvel endroit, mais elles doivent composer avec les difficultés suivantes : perturbation du tissu social, acquisition de nouvelles terres productives et de nouveaux systèmes de production, et perturbations culturelles. La réhabilitation, qui est la troisième stratégie, comporte, outre la réinstallation, la restauration des moyens de subsistance et des systèmes sociaux et vise à ce que le projet améliore le sort des gens touchés (Downing, 2002). La réhabilitation est difficile à réaliser et coûte plus cher que les deux autres stratégies, mais elle permet de s'assurer que le projet est, et sera dans l'avenir, conforme aux principes du développement durable, pour le bien des populations déplacées.

Les déplacements de populations sont maintenant rares au Canada. De nos jours, ce type de déplacement constitue surtout une question de portée internationale, mais cette question peut prendre forme au Canada.

3.3.6 Fermeture des mines

Lorsqu'une ressource minérale est épuisée et que la mine se prépare à fermer, il est trop tard pour commencer à s'inquiéter des effets de cette fermeture. Le vrai développement durable est celui qui intègre à l'activité minière des méthodes visant à assurer la durabilité de la collectivité, et ce, dès que le projet est proposé pour la première fois et jusqu'à la fin de la vie de la mine. La durabilité signifie ici qu'à la fermeture de la mine, la collectivité ne devient pas une ville-fantôme ou ne se retrouve pas avec très peu de possibilités socio-économiques.

Le soutien apporté directement par une société minière à des services fournis à une collectivité présente un risque lorsque cette compagnie se retire de la région après y avoir fermé sa mine, car tous les services qui dépendaient des fonds ou de la capacité opérationnelle de cette compagnie disparaissent alors. Il vaut mieux pour l'industrie et pour la collectivité que la compagnie collabore avec les intervenants locaux et d'autres d'intérêts à outiller la collectivité de manière qu'elle puisse fournir elle-même des services sociaux, ce qui facilitera la transition au moment de la fermeture de la mine.

4. Risques et possibilités

Les sociétés minières peuvent choisir parmi toute une gamme d'activités pour réduire les répercussions sociales de leur présence ou pour bonifier les retombées sociales de leur présence. Ces activités sont porteuses à la fois de risques et de possibilités sur le plan social et dans d'autres domaines. L'examen des pratiques de l'industrie minière sera suivi d'une analyse des raisons pour lesquelles ces pratiques peuvent comporter des risques pour les individus, les collectivités et l'industrie ou leur offrir des possibilités.

4.1 TYPES DE PRATIQUES

On peut classer les différentes activités de l'industrie minière dans une des catégories suivantes (Dunn, 1999) :

- colliers et babioles : dons et cadeaux individuels, habituellement présentés aux dirigeants locaux;
- subventions et dons : soutien direct aux soins de santé, à l'éducation ou à d'autres besoins sociaux;
- mise à profit des relations : encourager les gouvernements nationaux et d'autres intérêts à accroître les services locaux dans les domaines de la santé et de l'éducation, souvent en offrant d'assumer une part des coûts;
- formation et éducation : renforcer les capacités et les compétences des populations locales afin qu'elles puissent participer à l'activité minière et aux activités connexes;
- accroissement des capacités : outiller les entreprises, les commerces et les dirigeants locaux afin qu'ils soient en mesure de diversifier l'économie et de réduire la dépendance de la collectivité envers l'exploitation des ressources minérales;
- emploi : favoriser la création d'emplois dans la région, directement et de concert avec les fournisseurs et les entrepreneurs;
- approvisionnement : acheter des biens et des services dans la région;
- partenariats : prise de participation dans des projets locaux.

Ces types d'activités mettent en relief le genre de politique qu'une société minière peut adopter à l'égard d'une collectivité et de ses membres. Cette politique va du paternalisme, qui se concrétise par le don de colliers et de babioles, au partenariat, qui se manifeste par une collaboration avec la collectivité et ses membres en vue de déterminer leurs besoins, d'améliorer leur qualité de vie, de respecter leur culture et leurs traditions, et d'accepter qu'ils participent à la prise des décisions.

Le temps aidant, on pourrait voir une évolution du paternalisme vers le partenariat, mais le présent rapport n'a pas pour objet d'analyser la progression des compagnies prises individuellement. Les compagnies utilisent-elles des stratégies différentes selon les cultures? Ont-elles recours à des stratégies

différentes au Canada et à l'étranger? L'emploi, par une même compagnie, de différents modes d'intervention dans différentes régions constituerait certainement une étude intéressante.

4.2 RÉPERTOIRE DES PRATIQUES SOCIALES DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES MINÉRAUX ET DES MÉTAUX

Au cours de l'été 2000, le Secteur des minéraux et des métaux (SMM) de RNCAN a commencé à dresser un Répertoire des pratiques sociales de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux dans le but de déterminer les pratiques sociales en vigueur et de suivre le cheminement vers le développement durable. L'information qui a été recueillie dans le but de créer ce répertoire se trouve sur Internet à l'adresse [www.nrcan.gc.ca/mms/sociprac/intro_f.htm].

Onze sociétés minières ont répondu à l'invitation de contribuer à la constitution du Répertoire. Au cours du printemps/de l'été de 2001, le SMM a procédé à une deuxième demande d'information. Les réponses des compagnies, qui étaient très variées, ont été classées en six catégories basées sur les types de pratiques signalés. Vous trouverez ci-dessous un échantillon des types d'activités signalés par les compagnies minières.

Politiques de l'entreprise et codes de déontologie

- De nombreuses compagnies ont dit qu'elles ont des politiques en matière de pratiques sociales.

Partenariats avec les Autochtones

- Participation des populations locales et des Autochtones;
- Priorité d'embauche donnée aux populations locales et aux Autochtones;
- Politique d'avancement des peuples autochtones;
- Contributions financières au centre patrimonial local et aux Anciens locaux;
- Utilisation des connaissances traditionnelles;
- Ententes sur les répercussions et les avantages;
- Installations d'entreposage et de préparation d'aliments;
- Formation d'entreprises conjointes avec des entreprises autochtones locales.

Formation, éducation et bourses

- Formation des femmes;
- Construction d'écoles;
- Parrainage d'écoles locales;
- Investissements dans des programmes d'études post-secondaires et d'éducation du public;
- Bourses d'études;
- Programmes d'apprentissage;
- Contribution à des projets de recherche universitaires;
- Exposés dans des écoles locales.

Relations de travail

- Counseling professionnel et financier aux employés et à leurs familles;
- Programmes d'éducation des employés;
- Embauche d'agents autochtones chargés de l'emploi et de la formation;
- Programmes d'accès aérien;
- Programmes de rééducation professionnelle;
- Embauche d'étudiants locaux dans le cadre d'un programme d'acquisition d'une expérience professionnelle;
- Formation en sauvetage minier et en premiers soins, aux sites des mines et dans les collectivités;
- Interdiction de consommer de l'alcool et des drogues au site de la mine.

Expansion des collectivités/communautés et des entreprises

- Soutien des entreprises locales;
- Considération préférentielle des propositions émanant d'entreprises locales et autochtones;
- Comité de consultation communautaire;
- Réunions régulières avec les dirigeants locaux;
- Transmission des rapports de surveillance environnementale à la population locale;
- Études et sondages en vue de déterminer les besoins des collectivités/communautés;
- Stratégies de diversification économique;
- Partenariats dans les domaines de la technologie et de la recherche-développement.

Participation des collectivités/communautés

- Construction de centres communautaires et d'établissements de santé;
- Consultations, tournées, visites communautaires et séances d'information publiques;
- Publication de bulletins communautaires mensuels;
- Délivrance de rapports aux conseils et aux organismes de réglementation locaux;
- Financement des clubs de jeunes garçons et de jeunes filles;
- Dons annuels à la bibliothèque locale et aux groupes et activités communautaires locaux.

Le SMM n'a pas effectué d'analyse critique des pratiques des sociétés minières et de leur efficacité, pour deux raisons : premièrement, le but du Répertoire était de constituer un document de référence, un instantané des activités des sociétés minières; deuxièmement, le Répertoire ne représente qu'un échantillon des activités des sociétés minières, celles-ci n'ayant pas toutes répondu à la demande de renseignements du SMM.

Les sociétés minières se livrent à une foule d'activités sociales, mais une question se pose : pourquoi l'industrie minière devrait-elle se mêler de questions sociales alors que certaines relèvent plutôt des gouvernements? L'industrie risque, soit de trop se mêler de ces questions et de se substituer au gouvernement, soit de ne pas s'en mêler suffisamment et de devoir composer avec l'opposition de la collectivité à un projet en cours ou proposé. Des possibilités s'offrent à l'industrie lorsqu'elle établit de bonnes relations avec une collectivité et ses membres, car cela peut faciliter l'exploitation des ressources à long terme.

Le risque comporte implicitement une idée de perte, alors que la possibilité suppose une idée de gain. Les risques et les pertes sont évalués différemment par les intervenants, qui se basent sur des perceptions, des valeurs et des préférences plutôt que sur des études techniques. Ce sont souvent les émotions et les perceptions des intervenants et de l'industrie qui priment. Il importe de souligner que les risques et les possibilités ne sont pas évalués sur la base de l'information, mais plutôt sur la base de valeurs et de visions du monde.

4.3 RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Par responsabilité sociale des entreprises, on entend les pratiques sociales et environnementales qu'adoptent volontairement les compagnies et qui vont au-delà de leurs obligations légales. Ces pratiques englobent toutes les activités que les compagnies entreprennent en vue de maximiser les retombées de leurs projets et de réduire au minimum leurs effets négatifs, alors qu'elles n'y sont pas tenues par la législation des pays où elles sont établies. Dans ce contexte, le terme « social » ne fait pas référence aux questions sociales, mais aux objectifs sociaux, tels que le développement économique, les contributions sociales et la protection de l'environnement. La responsabilité sociale des entreprises peut être définie comme étant le moyen qu'elles utilisent pour assurer le développement durable.

Dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, les activités volontaires seraient capitales pour la compétitivité de l'industrie. Dans un contexte de mondialisation, la compétitivité des compagnies repose en grande partie sur leur réputation, c'est-à-dire en partie sur la qualité de leurs produits et en partie sur leurs activités autres que la production. Une compagnie peut rehausser sa réputation et faciliter ses futures acquisitions en témoignant de l'intérêt pour les collectivités et en collaborant avec les populations avoisinant ses installations.

Ce point s'avère particulièrement important dans le cas de l'industrie minière, qui a la réputation de causer de sérieux dommages à l'environnement. En outre, les mines sont souvent situées dans des régions éloignées où elles constituent la seule activité économique importante. La notion de permis social d'exploitation inclut la réputation d'une compagnie, qui repose sur les initiatives qu'elle a prises dans des domaines autres que le domaine minier. Des pays et des collectivités commencent à scruter les compagnies pour déterminer s'ils doivent leur délivrer un permis social d'exploitation et les compagnies minières subissent un examen de plus en plus rigoureux partout dans le monde.

Les sociétés minières ont réagi en intensifiant leurs activités volontaires destinées à réduire le plus possible les effets de leur activité sur l'environnement et elles ont commencé à chercher des moyens de maximiser les retombées sociales de leur activité. Ainsi, un nombre croissant de sociétés minières adoptent des codes de déontologie, et publient des rapports sur le développement durable dans lesquels elles analysent leurs activités sur les plans économique, environnemental et social. La responsabilité sociale des entreprises n'est régie par aucune norme, mais les grandes compagnies tentent de montrer la voie par leurs pratiques et par leurs rapports.

La responsabilité sociale comprend des activités qui sont intégrées dans toute l'entreprise et dans ses stratégies. Il ne peut s'agir d'une activité exercée sur un seul site ou dans un seul pays. La responsabilité sociale ne consiste pas en une simple série de pratiques; c'est une culture, une morale au nom de laquelle les facteurs sociaux, économiques et environnementaux sont intégrés à toutes les activités de la compagnie.

Dans de nombreux cas, la responsabilité sociale des entreprises a été perçue comme étant un moyen de refilet des responsabilités gouvernementales au secteur privé. Cela semble particulièrement vrai dans bien des pays en voie de développement, mais, au Canada, la responsabilité sociale des entreprises complète les responsabilités gouvernementales et se concrétise par une collaboration avec les gouvernements dans le but d'améliorer le niveau de vie des individus vivant dans les environs des mines. C'est ainsi qu'au Canada, les activités d'éducation comprennent la formation des adultes dans les domaines de l'exploitation minière, des affaires ou des finances, mais pas dans le domaine de la construction d'écoles, car cette formation empiéterait sur les compétences des provinces et des territoires en matière d'éducation.

Les sociétés minières qui veulent implanter leurs propres pratiques de responsabilité sociale se heurteront à bien des difficultés en faisant cavalier seul. Elles doivent plutôt miser sur un partenariat avec l'industrie, les groupes locaux et les gouvernements pour déterminer les besoins et les meilleures méthodes à suivre afin de maximiser les retombées de leur activité et d'obtenir les résultats escomptés. La collaboration avec les parties intéressées peut améliorer la gestion des risques, favoriser l'accès au capital et protéger le permis social d'exploitation (Smalheiser, 2002). Cette collaboration peut aussi aider à prévoir les changements qui se produiront dans la réglementation et la technologie, et dès lors profiter d'occasions d'innover.

Pour l'industrie, la responsabilité sociale n'a rien d'altruiste; elle émane plutôt d'un instinct vital qui la pousse à protéger les intérêts de ses actionnaires en améliorant son image de marque et qui lui facilite l'accès aux terres et aux ressources financières. Notons à titre d'exemple que l'investissement dans des fonds à caractère éthique au Canada est passé de 100 millions de dollars dans les années 1990 à environ 6 milliards de dollars en 2000. En outre, l'engagement ferme de l'industrie envers la responsabilité sociale accroît la motivation et le mieux-être social des employés et attire les jeunes. L'industrie peut contribuer à améliorer les services de santé dans les collectivités, à relever le niveau d'éducation et de formation, et à assainir l'environnement – autant de facteurs qui, à leur tour, entraîneront une amélioration de la santé et de la productivité des employés.

La responsabilité sociale est étroitement liée à la gestion du risque. Une société minière assume des responsabilités sociales parce qu'elle augmente ainsi ses chances de réussite économique. Si elle court des risques en s'intéressant aux collectivités locales, elle en court beaucoup plus en ignorant les répercussions environnementales et sociales de ses activités. L'image que projette la compagnie, par ses pratiques sociales et environnementales notamment, influence directement sur sa capacité de réunir des fonds et d'emprunter des capitaux (Smalheiser, 2002). En cette ère de mondialisation, une société minière qui n'adopte pas de pratiques de responsabilité sociale pourrait courir un risque financier plus important qu'en engageant des dépenses pour maximiser les retombées de son activité et en réduire les effets néfastes.

L'industrie risque également de pâtir de la malhonnêteté des profiteurs, ces compagnies qui laissent aux autres le soin de « faire le bien » et qui bénéficient ensuite de cette réputation usurpée. Bien que des normes et des lignes directrices puissent fournir un cadre pour démasquer les profiteurs, nous ne devons pas oublier que chaque mine est différente et que chaque collectivité a ses propres besoins.

Ce document n'analyse qu'un volet de la responsabilité sociale des entreprises, soit celui des pratiques sociales. La responsabilité sociale des entreprises représente aussi la décision volontaire des entreprises d'augmenter les avantages de leurs activités pour la société, les pays, les collectivités et les individus.

C'est un instrument de développement durable qui peut se muer en une force constructive, proactive dans le secteur des affaires local et mondial.

4.4 RÔLE DES PRÉOCCUPATIONS SOCIALES DANS L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES INDUSTRIELLES

Les sociétés minières canadiennes sont des chefs de file mondiaux de l'exploration minérale et d'importants fournisseurs de capitaux à l'industrie minière internationale (L'Institut Nord-Sud, 1998). Les sociétés minières canadiennes prennent en compte le facteur environnemental et acquièrent l'expertise technique et trouvent les solutions qui leur permettent de surmonter des difficultés au plan de l'environnement. Cependant, tant sur la scène internationale que nationale, les sociétés minières canadiennes doivent faire face aux exigences et aux défis qui émanent des gens et des collectivités désireux de participer au processus décisionnel entourant le développement minier et d'obtenir une réponse à leurs préoccupations. Ces préoccupations, qui étaient jusqu'à maintenant axées sur l'impact environnemental, se diversifient progressivement pour englober l'impact sur les individus, les familles, la culture, les modes de vie traditionnels et les collectivités.

Divers intervenants et autres parties intéressées veulent responsabiliser l'industrie minière aux risques qu'elle représente pour eux. Des syndicats lui demandent de prendre des mesures en matière de santé et de sécurité aux sites des mines. Des organisations non gouvernementales s'activent sur plusieurs fronts : programmes environnementaux, questions liées aux droits de l'individu, participation et mobilisation des collectivités, et préoccupations relatives aux effets de l'activité minière sur les individus et les familles. Les collectivités participent activement à la discussion et demandent de pouvoir contribuer à la prise des décisions.

Dans tous ces cas, l'industrie doit atténuer les divers risques que perçoivent les intervenants, et la liste de ces risques est longue. Certains de ces risques sont : la dégradation de l'environnement, la perte d'accès aux ressources, les problèmes de santé des travailleurs et des individus qui vivent à proximité des installations, les questions de sécurité à la mine et dans le voisinage, l'accès à la région par les gens de l'extérieur, l'augmentation du nombre d'étrangers dans la région, la prolifération du crime et de la prostitution, l'augmentation de la consommation de drogue et d'alcool, la perte de terres ou le changement de régime foncier, la distribution inégale des retombées, la destruction de sites culturels ou religieux, la désintégration de la culture locale, la disparition du savoir traditionnel, la modification des valeurs et des systèmes de valeurs, la participation inégale à la prise des décisions et la prise des décisions sans égard aux valeurs et à la culture des populations locales.

Bien des intervenants et des collectivités reconnaissent, par ailleurs, que les mines sont bénéfiques pour les régions où elles sont situées et pour les individus qui vivent dans ces régions, car les mines décuplent les possibilités, notamment par la création d'emplois, l'amélioration du niveau d'éducation des enfants, la diversification de l'économie et le renforcement des capacités des collectivités. Pour les intervenants et les collectivités, le principal défi consiste à maximiser les possibilités, à réduire les risques au minimum et, si possible, à transformer les risques en des débouchés. Cela nécessite de l'information, des connaissances et une participation qui inclut l'accès au processus décisionnel.

Si l'industrie minière ne répond pas à leurs attentes, les intervenants, les collectivités et les organisations non gouvernementales risquent de faire opposition aux projets, ce qui peut entraîner des retards coûteux, freiner l'accès au financement, faire chuter la valeur des actions et même ternir la crédibilité de la

direction (Dunn, 1999). En devenant de plus en plus proactifs, les individus, les gens et les organisations précisent leurs besoins et leurs préoccupations, s'attendent à être reconnus et intégrés au processus décisionnel, et peuvent influencer le choix des compagnies qui auront accès au territoire et aux ressources.

Une image progressiste en matière de responsabilité environnementale et sociale peut ouvrir des portes et toute société minière qui projette une telle image peut en tirer un avantage concurrentiel et un accès à des ressources potentielles. Traiter un nombre accru de préoccupations sociales et négocier avec une multitude d'intervenants n'est pas une tâche facile : il faut concilier les demandes et les préoccupations des différents intervenants, ce qui comporte un certain risque, mais c'est le prix à payer pour améliorer le rendement de l'exploitation, s'intégrer à la région et projeter une image favorable.

Les systèmes modernes de communication permettent aux gens et aux collectivités d'accéder à l'information et d'échanger avec les groupes environnementaux, les organisations internationales et les autres collectivités. Il va sans dire qu'une controverse entre des individus ou des collectivités et des sociétés minières est vite connue de tous, sans compter qu'elle peut dégénérer en opposition ouverte à un projet et entraîner des retards, voire l'abandon pur et simple du projet, et conférer une image défavorable à la compagnie concernée et à l'ensemble de l'industrie.

Les moyens de communication modernes présentent certes un risque pour l'industrie, mais ils lui offrent aussi des avantages. L'industrie peut se servir de ces moyens pour faire connaître ses succès, tout comme les individus, les collectivités et les organisations non gouvernementales peuvent utiliser ces moyens pour diffuser les bons résultats de leurs rapports avec l'industrie et expliquer comment ils sont parvenus à ces résultats.

Pour régler des problèmes sociaux locaux, les compagnies adoptent de nouvelles pratiques qui deviennent des modèles pour les autres compagnies et qui leur donnent ainsi une image de chefs de file. La reconnaissance de l'existence de pratiques et de compagnies exemplaires peut être telle que toutes les compagnies se sentent obligées d'emboîter le pas et d'adopter des normes de comportement social. À l'heure actuelle, l'industrie minière applique le principe des pratiques exemplaires uniquement au domaine environnemental, mais elle devra l'appliquer aussi à la dimension sociale du développement durable en raison des pressions exercées par les collectivités. Les compagnies peuvent mettre leurs expériences en commun et tirer des leçons des expériences des autres compagnies.

L'industrie minière se rend compte qu'elle doit faire preuve de responsabilité sociale si elle veut avoir accès aux ressources. Elle ne doit pas considérer ses activités d'ordre social comme des coûts, mais comme des investissements dans la structure sociale et dans l'activité minière, comme une façon d'aider les individus et les collectivités et comme une occasion d'établir une relation constructive avec les intervenants de la région. Les investissements dans les mesures sociales peuvent apporter aux sociétés minières la compétitivité à long terme, une amélioration de leur image et de l'accès aux ressources, et un système social sain. En résumé, les investissements dans les mesures sociales assurent la viabilité de l'activité minière.

4.5 OUTILS SOCIAUX ET POSSIBILITÉS

Il existe tout un éventail d'outils pour mesurer les risques et les possibilités, réduire les risques au minimum et maximiser les possibilités de la dimension sociale du développement durable. Les paragraphes ci-dessous constituent une brève synthèse des outils les plus connus.

Généralement, les incidences sociales sont étudiées pour chaque projet et, par ricochet, la ligne de conduite à suivre est déterminée pour chaque projet. Utilisée par de nombreuses industries, l'évaluation des incidences sociales permet de mesurer les effets sociaux de la mise en valeur d'une ressource, de réduire les risques au minimum, de déterminer les mesures optimales d'atténuation des répercussions et de maximiser les retombées sociales. L'évaluation des incidences sociales englobe les incidences sociales, culturelles et socio-économiques du projet. Comme les données sociales et culturelles sont difficiles à recueillir, les indicateurs économiques sont souvent utilisés, ce qui fausse l'évaluation. Autrement dit, pour effectuer une bonne évaluation des incidences sociales, il faut prendre le temps de recueillir les données culturelles et sociales (Joyce et MacFarlane, 2001).

Après avoir effectué l'évaluation des incidences sociales, la société minière peut se donner une vision, une politique et un cadre de mise en oeuvre du projet. Le plan de gestion des questions sociales sert à vérifier la mise en oeuvre d'une politique sociale. Il peut préciser les activités particulières destinées à animer la vie sociale de la collectivité, les partenariats qui permettront de tirer le maximum des possibilités offertes, les mesures d'atténuation qui réduiront les effets néfastes, les mécanismes de règlement des différends, et les méthodes de mesure et de contrôle des répercussions et des activités qui s'y rattachent. Le repérage des répercussions et des occasions possibles et la production de rapports sur les résultats de cet exercice de repérage constituent d'importants outils pour communiquer avec les intervenants et mesurer les progrès accomplis.

Le domaine de l'atténuation des répercussions sociales et de la mise à profit des possibilités est propice aux pratiques novatrices. La formation de partenariats avec les collectivités, les gouvernements et les organisations non gouvernementales offre la possibilité de traiter des questions difficiles dans le respect de la culture et des valeurs des collectivités tout en outillant ces dernières et en assurant la durabilité du projet. La gamme des partenariats possibles est illimitée et comporte de nombreuses occasions de réduire au minimum les risques et les répercussions.

Alors que les sociétés minières commencent à se doter de politiques internes pour régler les enjeux sociaux, les chefs de file dans le domaine pourraient vouloir aller plus loin. Il pourrait en résulter un code de pratiques sociales pour l'industrie minière ou un mécanisme de certification. L'Association minière du Canada a déjà élaboré un code de pratiques environnementales. Les codes de pratiques sociales pourraient être ajoutés aux codes de pratiques environnementales afin d'assurer que les projets miniers sont conformes aux principes du développement durable pour les générations actuelles et futures.

L'élaboration d'un code de pratiques sociales reposerait avant tout sur les exemples fournis par les pratiques actuelles et passées de l'industrie minière. Une compilation des pratiques actuelles, comme le Répertoire des pratiques sociales de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux, dressé par RNCAN, peut aider à cerner les pratiques exemplaires et ainsi contribuer à réaliser une étape essentielle vers un code de déontologie efficace. Les pratiques exemplaires peuvent servir d'exemples. Dans les pays en voie de développement, l'industrie minière accomplit un travail impressionnant dans le domaine social. Une partie de ce travail pourrait être importée au Canada et adaptée au contexte canadien. Par ailleurs, le travail effectué au Canada par des sociétés minières, en collaboration avec des communautés

autochtones, fournit des exemples de pratiques exemplaires qui pourraient être transmis aux sociétés minières actives dans d'autres régions du monde.

Les ententes sur les répercussions et les avantages sont en train de devenir un outil social important pour les sociétés minières actives sur les terres autochtones ou dans leur voisinage. Ces ententes, qui sont conclues par la compagnie et les groupes autochtones, portent notamment sur les perspectives d'emploi, l'éducation et la formation, les programmes d'embauche préférentielle, le paiement des transferts financiers, les redevances, le paiement des taxes, la création de nouvelles entreprises, les achats locaux de biens et de services, les programmes d'antidiscrimination et l'indemnisation. Les peuples et les communautés autochtones s'efforcent, par le truchement des ententes sur les répercussions et les avantages, de réduire au minimum les risques et de maximiser les possibilités.

Les indicateurs de la dimension sociale du développement durable intégrés dans un système d'indicateurs afin de rendre compte de toutes les dimensions du développement durable peuvent s'avérer des instruments efficaces pour effectuer les mesures et rédiger les rapports. La question sociale est étroitement liée aux questions environnementales et économiques. Développer la base économique d'une région de manière à y maintenir une vie économique pendant et après l'exploitation de la ressource minérale relève à la fois des dimensions économique et sociale du développement durable. La protection de l'environnement qui vise à assurer la santé de la population humaine et de la faune est essentielle à la durabilité du tissu social de toute collectivité éloignée. Un système intégré d'indicateurs du développement durable pourrait s'avérer un instrument utile pour l'industrie et pour les intervenants, car il permettrait de déterminer et de mesurer les risques, les possibilités, les progrès et les pratiques exemplaires.

4.6 LE TEMPS : UN PARAMÈTRE DES RISQUES ET DES POSSIBILITÉS

Le développement durable comporte une dimension temporelle dans sa définition, son concept et son application. L'équité transgénérationnelle, ou l'assurance que la mise en valeur de la ressource avantagera les générations présentes et futures, constitue un paramètre important du développement durable, mais elle est difficile à intégrer et à appliquer.

Les ressources minérales sont finies dans l'espace et dans le temps. Une fois extraite, la ressource a disparu et elle ne se renouvellera pas pour les générations suivantes. La durabilité d'un projet minier n'est donc pas fondée sur la ressource, mais sur la viabilité de la région à long terme. La mise en valeur des ressources minérales peut contribuer à élargir les perspectives économiques de la population de la région et rendre ces perspectives économiquement et socialement durables au fil du temps. Les avantages de l'exploitation minière engendrent, pour l'économie locale et régionale, une richesse qui peut être transmise aux générations futures. De plus, les ressources extraites, affinées et transformées en des produits offrent à la société un avantage immédiat, car la société peut se servir de ces produits dès qu'ils sont disponibles et recycler les produits durables à l'intention des générations futures.

Le développement durable exige donc que soient considérés l'effet possible de l'exploitation d'une ressource sur le tissu social ainsi que les moyens sociaux et économiques des collectivités et de la région. Cette tâche ardue et complexe soulève des questions sur la nature des besoins auxquels il faudra répondre, sur l'identité de ceux qui devront y répondre, sur le moment où il faudra procéder à certains changements et sur la responsabilité de l'industrie de combler les besoins et d'effectuer les changements.

Agir dans la dimension temporelle du développement durable en vue de renforcer les régions et les collectivités comporte un risque tant pour les collectivités que pour l'industrie. D'une part, la région peut devenir dépendante de la mine et voir disparaître ses ressources sociales et économiques une fois le projet minier terminé. D'autre part, dans les régions isolées, l'industrie peut être amenée à remplir un rôle qui revient à ses yeux aux gouvernements.

L'activité minière offre des possibilités temporelles aux individus, aux collectivités et à l'industrie. Pour les individus, la mise en valeur de ressources minérales peut être garante de la survie sociale et économique des futures générations. Pour les collectivités, le renforcement de la capacité sociale et économique et la diversification de l'économie peuvent apporter la stabilité à long terme. Pour l'industrie enfin, être l'un des artisans de la diversification de l'économie peut constituer un actif financier, tandis que l'assurance de la stabilité sociale peut améliorer les relations avec les employés, les collectivités et les gouvernements.

Le présent document a fourni jusqu'ici des exemples d'activités qui tiennent compte des objectifs à long terme du développement durable. Ces exemples comprennent la diversification de l'économie, les possibilités d'accès à l'éducation, la prestation de soins de santé et la conclusion d'ententes sur les répercussions et les avantages.

Dans l'analyse de la dimension temporelle du développement durable, il importe de considérer la région et les groupes de collectivités et d'individus touchés par la mise en valeur de la ressource minérale, et d'examiner l'avenir de la région. Il reste alors à déterminer comment la mise en valeur de la ressource minérale aidera la région à parvenir au développement durable à long terme.

4.7 QUELQUES EXEMPLES

Les deux tableaux suivants résultent de l'analyse qui précède. Ils présentent les risques que les individus, les familles et les collectivités courent sur le plan social et les possibilités qui s'offrent à eux, de même que les risques et les possibilités pour l'industrie. Ces tableaux ne sont pas exhaustifs. Ils ont été produits pour alimenter le débat.

Individus, familles et collectivités

Risques sociaux

- Décès accidentels
- Dégradation de l'environnement attribuable aux accidents
- Augmentation des cas de maladies transmises sexuellement
- Alcoolisme et surconsommation de drogues
- Augmentation de la prostitution
- Augmentation de la criminalité et de la violence
- Augmentation de la violence familiale
- Effritement des valeurs familiales
- Destruction de la faune en raison des activités illégales de chasse et de pêche perpétrées par des gens de l'extérieur
- Diminution de l'accès aux ressources (biodiversité)
- Embauche de gens de l'extérieur
- Disparité dans la distribution de la richesse
- Manque de possibilités pour les jeunes
- Distribution inégale des retombées
- Perte d'occasions d'affaires au profit de gens de l'extérieur
- Opposition de la collectivité au projet
- Perturbation de la vie communautaire imputable à l'opposition au projet
- Participation inégale au processus décisionnel
- Effritement des modes de vie et des valeurs traditionnels
- Modification des valeurs et des systèmes de valeurs
- Destruction des sites religieux ou culturels
- Dépendance envers les retombées économiques d'un seul projet
- Perte d'accès aux terres ancestrales

Possibilités sociales

- Activités en santé et en sécurité, au site de la mine
- Accès aux services de santé
- Accès à l'éducation en santé
- Accès aux mesures prophylactiques
- Programmes de prévention de la criminalité
- Accès au counseling
- Nouveaux biens et services
- Tourisme et croissance économique connexe
- Emploi et motivation des travailleurs
- Augmentation des revenus et fidélisation des travailleurs
- Amélioration de la sécurité financière par l'emploi
- Amélioration du niveau de vie
- Augmentation des recettes des gouvernements
- Programmes d'apprentissage et de formation
- Amélioration du niveau d'éducation
- Bourses d'études
- Diversification de l'économie
- Création de firmes locales
- Participation des collectivités au développement
- Renforcement de la cohésion communautaire par les partenariats et la coopération
- Renforcement des capacités des collectivités

Industrie

Risques sociaux

- Opposition à un projet
- Retards coûteux
- Difficulté de financer un projet
- Baisse de la valeur des actions
- Problèmes de crédibilité
- Projection d'une image négative de la compagnie ou de l'ensemble de l'industrie
- Conciliation des besoins des différents intervenants
- Prise en charge du rôle du gouvernement dans la prestation de services
- Absence de relations constructives avec les collectivités et les intervenants

Possibilités sociales

- Augmentation de la confiance du public
- Amélioration de l'image de la compagnie
- Diffusion des réussites
- Adoption de pratiques/normes exemplaires
- Avantage concurrentiel
- Accès aux ressources potentielles
- Élargissement des connaissances des travailleurs
- Amélioration de la sécurité du milieu de travail
- Augmentation du rendement d'exploitation
- Succès des projets
- Mise en place de communications efficaces
- Succès des partenariats et de la coopération
- Amélioration des relations avec les employés

5. L'avenir

Le développement durable exige que les facteurs sociaux, économiques et environnementaux soient intégrés et que la dimension temporelle de l'équité transgénérationnelle soit prise en compte. L'application des principes du développement durable pose problème à toutes les industries, mais il semble que l'exercice soit plus complexe pour les industries qui exploitent des ressources non renouvelables, comme l'industrie minière, car ces industries mettent en valeur la ressource, puis vont s'établir ailleurs. Reste à savoir ce que ces industries ont laissé sur leur passage.

Il faut connaître l'impact, les risques et les possibilités d'ordre social d'un projet pour pouvoir intégrer la dimension sociale du développement durable et de l'équité transgénérationnelle aux considérations économiques et environnementales, dans un contexte de développement durable. Les dimensions économique et environnementale du développement durable sont bien connues, mais les gouvernements, l'industrie et la société civile commencent seulement à saisir l'importance de la dimension sociale. Pour l'heure, la réponse donnée aux questions que soulève la dimension sociale du développement durable est essentiellement réactive. Elle est dictée par les préoccupations et les questions sociales invoquées par des individus, des collectivités et des organisations non gouvernementales.

À mesure que s'expriment les préoccupations sociales, l'image globale de la dimension sociale se précise – il s'agit d'une composante distincte, capitale et intégrée du développement durable. Elle est formée d'une multitude d'éléments qui s'imbriquent et qui sont étroitement liés aux composantes économique et environnementale. Le concept n'est pas nébuleux; il englobe une série de préoccupations et de questions relatives aux effets des projets sur les individus, les familles et les collectivités.

Les préoccupations sociales reposent en partie sur la perception qu'ont les gens de l'industrie minière et de ses répercussions possibles ainsi que sur des visions du présent et de l'avenir qui s'affrontent. Pour bien comprendre le tissu social et cerner les retombées et les répercussions des projets miniers, il faut consulter les gens et trouver des mécanismes de résolution des différends. Pour répondre aux préoccupations sociales, il faut connaître la vision de l'avenir qu'ont les différentes collectivités et les individus, et intégrer cette vision dans le présent en vue d'assurer un avenir durable.

Tenir compte de la dimension sociale présente des risques et des possibilités pour l'industrie, les individus, les familles, les collectivités et les autres intervenants. En apprenant à connaître et à mesurer les risques ainsi qu'à maximiser les possibilités, la société se dote de méthodes pour traiter la dimension sociale. L'élaboration d'instruments, qui ne fait que commencer, évoluera à mesure que la dimension sociale sera mieux comprise. La mesure des progrès et la production de rapports sur les progrès demeurent des objectifs des activités futures.

Pour l'industrie minière, le développement durable ne signifie pas seulement intégrer les trois dimensions dans le plan d'exploitation de la mine. En plus de penser à l'avenir et au bien-être de la région après la fermeture de la mine, l'industrie doit aider les gens et les collectivités à prolonger l'essor qu'aura connu la région grâce à la présence de la mine. L'industrie doit assurer la prospérité future des gens, des collectivités et de la région.

Pour les administrations publiques (fédérale, provinciales et municipales), le développement durable consiste à donner aux gens une meilleure qualité de vie maintenant et à l'avenir; il consiste aussi à tenir

compte de l'équité transgénérationnelle en cernant les questions qui auront une incidence sur le tissu social aujourd'hui et dans l'avenir. La composante sociale du développement durable est temporelle et nécessite une politique orientée vers l'avenir.

La question du niveau d'intervention des administrations publiques dans les activités liées à la dimension sociale du développement durable demeure sans réponse. Faudrait-il élaborer des politiques qui favorisent les activités multiplicatrices de possibilités dans le domaine social? Dans l'affirmative, ces politiques devraient être composées de quels éléments?

Enfin, le présent document ne porte que sur l'industrie minière et son étape de l'extraction, mais il est reconnu que la dimension sociale de la mise en valeur durable des minéraux et des métaux est bien plus vaste : les produits contenant des minéraux et des métaux, leur utilisation, leur durée de vie et leur élimination finale sous forme de déchets ou leur recyclage sont autant de volets du développement durable qu'il faudra étudier davantage.

6. Bibliographie

Attenborough, Michael. « Social Problems in Developing Countries Pose Challenge », *The Northern Miner*, lundi 22 mars 1999.

Commission mondiale de l'environnement et du développement. *Notre avenir à tous*, Oxford University Press, Oxford, 1987, 400 p.

Crabbe, Philippe et Irene M. Spry. *Natural Resource Development in Canada*, University of Ottawa Press, Ottawa (Ontario), 1973, 344 p.

Davidson, Jeffrey. « Building Partnerships with Artisanal Miners on Las Cristinas », Atelier panaméricain sur l'utilisation sécuritaire des minéraux et des métaux, 1^{er} au 3 juillet 1998, Lima, Pérou, gouvernement du Canada et gouvernement du Pérou, 1998.

De Freitas Borges, Luciano. « Social Requirements, Developmental Needs for Mining and Metallurgy », Atelier panaméricain sur l'utilisation sécuritaire des minéraux et des métaux, 1^{er} au 3 juillet 1998, Lima, Pérou, gouvernement du Canada et gouvernement du Pérou, 1998.

Downing, Theodore E. *Avoiding New Poverty: Mining-Induced Displacement and Resettlement*, Institut international pour l'environnement et le développement, 2002.

Downing, Theodore E., Jerry Moles, Ian McIntosh et Carmen Garcia-Downing. *Indigenous Peoples and Mining Encounters: Strategies and Tactics*, Institut international pour l'environnement et le développement, 2002.

Dunn. *Beyond Bead 'n Trinkets: A Systematic Approach to Community Relations for the Next Millenium* (ébauche), Wayne Dunn and Associates Ltd., 1999.

Elias, Ralph et Ian Taylor. *HIV/AIDS, The Mining and Minerals Sector and Sustainable Development in Southern Africa*, Mines, Minéraux et Développement durable, 2001.

Epps, Janet M. « The Social Agenda in Mine Development », *Industry and Environment*, numéro 20(4), 1997, p. 32 à 35.

Hicks, Jack. *Mining the Canadian Arctic Experiences Relevant to Potential Developments in Greenland*, document de travail produit en septembre 1997 pour le Minerals Office, Greenland Home Rule Government, 1997.

Joyce, Susan A. et Magnus MacFarlane. *Social Impact Assessment in the Mining Industry: Current Situation and Future Directions*, Institut international pour l'environnement et le développement, 2001.

Kruegger, Ralph R. et Bruce Mitchell. *Managing Canada's Renewable Resources*, Methuen Publications, Toronto, Canada, 1977, 333 p.

L'Institut Nord-Sud. *Rapport canadien sur le développement de 1998*, Renouf Publishing Co. Ltd., Ottawa (Ontario), 1998.

McMahon, Gary. « Mining and Community », Atelier panaméricain sur l'utilisation sécuritaire des minéraux et des métaux, 1^{er} au 3 juillet 1998, Lima, Pérou, gouvernement du Canada et gouvernement du Pérou, 1998.

Mines Alert Canada et Consortium canadien pour le développement social international. *On The Ground Research: A Workshop to Identify the Research Needs of Communities Affected by Large-Scale Mining*, 14 au 16 avril 2000, Ottawa.

Musvoto, Aleta Netsai. *Mining Minerals Sustainable Development, Southern Africa: Gender and Mining: Community*, African Institute of Corporate Citizenship, 2001.

O'Faircheallaigh, Ciaran. « Making Social Impact Assessment Count: A Negotiation-Based Approach for Indigenous Peoples », *Society and Natural Resources*, numéro 12(1), 1999, p. 63 à 80.

Rachod, Sarita. *Mining Minerals Sustainable Development, Southern Africa: Gender and Mining: Workplace*, African Institute of Corporate Citizenship, 2001.

Smalheiser, Kenneth A. *Corporate Sustainability*, Forbes, 2 septembre 2002.

Thomson, Ian. « Social Duties the Next Challenge », *The Northern Miner*, numéro 85(5), 1999.

Tongamiut Inuit Annait Ad Hoc Committee on Aboriginal Women and Mining in Labrador. *52% of the Population Deserves a Closer Look: A Proposal for Guidelines Regarding the Environmental and Socio-Economic Impacts on Women from the Mining Development at Voisey's Bay*, 16 avril 1997.